

1616

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

**Réflexion préalable à la mise en place d'une logithèque,  
appliquée au projet de formathèque de la bibliothèque  
municipale de Villeneuve d'Ascq**

ANNE DIVE

Sous la direction de JEAN-MARC PROUST, E.N.S.S.I.B.

1994

7

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

**Réflexion préalable à la mise en place d'une logithèque,  
appliquée au projet de formathèque de la bibliothèque  
municipale de Villeneuve d'Ascq**

ANNE DIVE



Sous la direction de JEAN-MARC PROUST, E.N.S.S.I.B.

Stage effectué à la bibliothèque municipale de Villeneuve d'Ascq  
en juillet et août 1994, sous la direction de Marie-Josée RICH,  
conservateur responsable de l'établissement

1994

1994  
DCB  
7

58 f. - Annexes

**RESUME:**

La bibliothèque municipale de Villeneuve d'Ascq a choisi d'intégrer les nouveaux supports à ses collections dans une formathèque destinée aux 12-16 ans. L'étude du fonctionnement des logithèques françaises a permis d'apporter une définition au projet , et de faire des propositions de mise en place.

**DESCRIPTEURS:**

Médiathèque; Fonds spécialisé; Multimédia; Informatique; Matériel (informatique); Logiciel; Service public; Projet; France; Bibliothèque de Villeneuve d'Ascq.

**ABSTRACT:**

Villeneuve d'Ascq Library chose to integrate the new mediums in a "formathèque" intended for the 12-16 years old. The study of the working of the french "logithèques" permitted to give a définition to the project, and to make propositions for the putting into place.

**KEYWORDS:**

Media center; Special holdings; Multimedia; Computer science; Hardware; Software; Public utilities; Project; France; Villeneuve d'Ascq library.

## **REMERCIEMENTS:**

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur PROUST. pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Je dois beaucoup à Marie-Josée RICH et à son équipe à Villeneuve d'Ascq pour leur accueil, ainsi qu'à l'équipe de direction de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Pas-de-Calais et à l'équipe de l'antenne de Lillers, pour m'avoir permis de réaliser ce mémoire dans les meilleures conditions possibles.

Je suis très redevable au Groupe Logithèque, et en particulier à Laurence TOULORGE, de la Cité des Sciences et Sandra SINNO de la Bibliothèque Publique d'Information pour m'avoir communiqué les documents en leur possession.

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

**Page 1**

## **CHAPITRE 1 - LES LOGITHEQUES ET DIDACTHEQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN FANCE**

**Page 7**

## **CHAPITRE 2 - TYPOLOGIES DES LOGITHEQUES SELON LES OPTIONS CHOISIES ET CE QU'ELLES INDUISENT**

**Page 23**

## **CHAPITRE 3 - LES CONTRAINTES MATERIELLES ET TECHNIQUES D'UNE REALISATION CONCRETE**

**Page 39**

## **CONCLUSION**

**Page 52**

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Page 55**

## **TABLE DES MATIERES**

## **ANNEXES**

## INTRODUCTION

Le multimédia est actuellement très à la mode; il n'est que de voir les gros titres de la presse informatique de vulgarisation. Le terme s'est introduit dans le langage courant, mais le concept demeure ambigu; d'autant plus ambigu que le multimédia n'en est encore qu'à ses balbutiements. Un article d'Anne CHENET, intitulé *Les mots-clés du multimédia*,<sup>1</sup> apporte quelques définitions et notamment celle d'un système multimédia: un système multimédia "intègre des données informatiques, du son (voix, musique ou autres), et de l'image (graphique ou photographique, fixe ou animée); est un système capable de gérer et traiter ces données de natures différentes, ce qui peut nécessiter le pilotage de périphériques comme des lecteurs de vidéodisques, CD-ROM ou autres". Pour simplifier, on peut parler de "mariage de la télévision avec l'informatique".

Les bibliothèques se trouvent d'ores-et-déjà confrontées à la multiplication des supports. La multitude des dénominations adoptées par les bibliothèques publiques démontre l'intensité de la recherche de solutions pour introduire le multimédia: si le terme de **médiathèque** est maintenant consacré, d'autres comme ceux de **logithèque**, **didacthèque**, **formathèque** ou **télédidacthèque** le sont moins. A travers ces diverses dénominations, c'est bien sur la composition des collections et sur le but assigné à la bibliothèque que l'on insiste. A tel point que Michel MELOT<sup>2</sup> se posait en 1992 la question suivante: "**Hyperthèques ou anti-bibliothèques?**" Quelques définitions s'imposent.

La **médiathèque**, outre le rôle traditionnel des bibliothèques d'antan, s'est assigné pour objectifs d'une part "une intégration des documents quel qu'en soit le support, des diverses machines nécessaires à leur lecture et de lieux d'animation adéquats à leur mise en oeuvre ou en scène" et d'autre part "une répartition des espaces par grands centres d'intérêt ou par domaines du savoir"<sup>3</sup>.

La **logithèque**, comme son nom l'indique, est une bibliothèque de logiciels; elle devient une **didacthèque** lorsque son fonds se compose de logiciels éducatifs, ce qui demande une réflexion préalable sur ce que l'on veut faire avec les logiciels. Elle pourrait devenir à plus ou moins brève échéance une **télédidacthèque**, base de données commune permettant de visionner des logiciels à distance<sup>4</sup>.

L'**hyperthèque** renverrait à l'hypermédia, qui, pour parler simplement, est un mariage du multimédia et de l'hypertexte, et implique une notion d'interactivité (l'utilisateur peut choisir de multiples parcours de consultation). Dans les faits, la distinction entre multimédia et hypermédia paraît difficile. (Anne CHENET, *Les mots-clés du multimédia*).

Le terme de **formathèque** insiste davantage, lui, sur le but poursuivi, la formation (qu'elle soit individuelle ou collective, à vocation professionnelle ou personnelle), que sur le contenu des collections. Celles-ci pourront donc contenir des supports papier traditionnels, mais aussi des didacticiels, des CD-ROM ou des vidéodisques.

**Quel que soit le terme retenu, il est clair que les nouveaux supports conditionnent le développement futur des bibliothèques publiques.**

C'est dans cette problématique que s'inscrit le projet de Villeneuve d'Ascq.

Lorsque j'ai choisi la médiathèque de Villeneuve d'Ascq pour y effectuer mon stage d'été, c'était dans l'intention d'aller y étudier l'introduction du multimédia dans les collections d'une bibliothèque municipale. Ou du moins ce que, trompée par le vocable-même de médiathèque, je définissais comme étant du multimédia: à savoir une collection composée de livres, de journaux, de cassettes audio ou vidéo, de disques compacts... Ce faisant, et comme beaucoup de monde semble-t-il, je confondais le **multi-supports** (ou **plurimédia**) et le **multimédia**. Je m'en suis rapidement aperçue lorsque le conservateur de la Médiathèque, Marie-Josée RICH, m'a proposé de travailler sur un projet d'espace 12-16 ans multimédia, équipé de lecteurs de CD-ROM et de plusieurs postes de consultation de didacticiels.

La bibliothèque de Villeneuve d'Ascq, comme un certain nombre d'autres bibliothèques publiques, a fait le choix d'introduire le support informatique dans ses collections. Il

s'agissait de créer un nouveau secteur, dont la dénomination initiale était "espace 12-16 ans"; la réflexion sur la destination de cet espace, les buts qu'on lui assignait, la composition des collections, etc... nous ont amenés à le rebaptiser "**formathèque 12-16 ans**". C'est cette réflexion qui fait l'objet du présent mémoire. Avant d'entrer dans le vif du sujet, une rapide présentation de la bibliothèque de Villeneuve d'Ascq et de son environnement géographique et humain s'impose.

La commune de Villeneuve d'Ascq, située dans l'immédiate périphérie de la ville de Lille (département du Nord), comptait au dernier recensement de 1990 65.323 habitants auxquels s'ajoutent environ 30.000 étudiants, inscrits dans les trois universités (Lille I pour les sciences, Lille II pour le droit et Lille III pour les lettres) ainsi que dans les nombreux établissements de formation installés sur le territoire de la commune.

Cette population a pour principale caractéristique d'être une population jeune: en 1990, les moins de 25 ans sont 30.090, soit 46,06% de la population totale. C'est une population jeune dans une ville récente (85,79% des 21.600 résidences principales ont été construites après 1948, 55,69% après 1974). C'est une ville récente qui garde ses habitants: en 1990, 39,87% d'entre eux habitaient le même logement qu'en 1982 et 18,49% avaient changé de logement au sein de la commune (41,64% venaient d'autres communes).

La Médiathèque de Villeneuve d'Ascq est à l'image de la ville nouvelle, qui, forte de son campus universitaire scientifique et des industries implantées sur son territoire se dit technopole: c'est un établissement récent, à l'architecture résolument moderne de briques rouges, de métal et de verre, qui a d'ailleurs été lauréat du grand prix IMETAL "TERRE ET CREATION" en 1989.

Le bâtiment couvre une surface de 2.150 m<sup>2</sup>, répartis sur divers niveaux (*voir le plan en annexe*): le premier, situé en sous-sol, est destiné à l'équipement des livres, au magasin du prêt aux collectivités, à la salle informatique, à la salle du personnel et aux vestiaires; le second, de plain pied, comprend le bureau du conservateur, les deux bureaux de l'administration, une salle de réunion peu employée, le secteur enfants et la salle des bibliothécaires, initialement destinée sur les plans à la discothèque; le troisième niveau, auquel on accède par une volée de marches, est celui du prêt adultes; le quatrième, après une nouvelle volée de marches, est celui de l'entrée du public, qui donne sur une voie piétonne surélevée reliant le campus de Lille I-Lille II à la bibliothèque, à l'Hôtel de ville et au centre commercial V2; le cinquième, après une autre volée de

marches, comporte une galerie d'exposition (qui, par manque de place dans la salle de lecture, vient d'être équipée de tables de travail), une pièce employée pour les expositions et les animations et enfin une longue galerie qui ne figure pas sur les plans et qui a été concédée par le théâtre mitoyen de "La Rose des Vents" pour y installer la discothèque.

Le conservateur dispose de 30 personnes, dont 20 professionnels des bibliothèques qui se répartissent comme suit: 8 dont un mi-temps pour le secteur adultes, 6 dont un mi-temps pour le secteur jeunes, 5 dont un mi-temps pour le secteur musique, 1 pour le secteur collectivités. S'y ajoutent 4 personnes en poste allégé qui s'occupent du traitement matériel des livres, et 3 personnes de service. (*voir l'organigramme en annexe*)

Les collections, au 31 décembre 1993, se composaient de 20.925 documents sonores, 42.510 ouvrages adultes, et 52.382 ouvrages jeunes. Le nombre de prêts individuels en étaient réciproquement de 78.270, 161.082, et 127.087.

Les statistiques de prêts pour l'année 1992 font état de 148.900 prêts pour le secteur adultes, 116.835 prêts pour le secteur enfants, 72.035 prêts pour le secteur musique et 14.178 prêts pour le secteur collectivités.

La Bibliothèque de Villeneuve d'Ascq, comme beaucoup d'autres bibliothèques municipales, a subi au cours des dernières années une restriction de ses crédits: le budget global (acquisitions d'ouvrages, disques et mobilier) est passé de 900.000 F. en 1991 à 720.000 F. en 1992, 700.000 F. en 1993 et 695.000 F. en 1994 (auxquels s'ajoutent cependant pour 1994 155.000 F. destinés à l'achat de CD-ROM et à l'abonnement à des revues).

**Le projet consiste à aménager dans les locaux existants de la bibliothèque une salle de 150 m<sup>2</sup> destinée uniquement au travail sur place d'un public spécifique et jugé difficile (celui des pré-adolescents) et d'équiper celle-ci en dictionnaires, encyclopédies, revues, mais également en didacticiels et CD-ROM.**

Ce rapide état des lieux ayant été dressé, la question qui se pose est la suivante: pourquoi vouloir créer un nouveau secteur, à destination d'une catégorie d'âge précise d'une part, équipé en multimédia d'autre part?

Pourquoi un espace 12-16 ans?

D'un avis unanime, cette classe d'âge constitue un public difficile que le personnel de la bibliothèque a beaucoup de mal ou beaucoup de réticences à encadrer: le personnel du secteur enfants déplore l'attitude parfois brutale des pré-adolescents à l'encontre des plus jeunes, dans le but de s'appropriier l'espace; le personnel du secteur adulte dénonce une "invasion" des tables de travail par les étudiants et une exclusion de fait des pré-adolescents. **Une partition de l'espace et du public** est apparue comme une solution à ce problème: elle permettrait d'empêcher les 12-16 ans de nuire aux plus jeunes; elle les protégeait d'une exclusion spatiale par les plus vieux.

Vis-à-vis des élus, la présentation du projet insistait plus particulièrement sur **l'aspect de prévention de la délinquance chez les 12-16 ans.**

Pourquoi miser sur l'introduction du multimédia?

Le multimédia remporte beaucoup de succès auprès des jeunes en général, ainsi que le montrent les rares études de public des bibliothèques et en particulier de la didacthèque tout public de la Cité des Sciences de LA VILLETTE et qu'il semble le plus apte à créer le succès du nouveau secteur.

Introduire le multimédia dans la bibliothèque, c'était aussi impliquer d'autres services municipaux dans le développement de celle-ci: le service informatique en particulier mais aussi le service prévention. Un projet soutenu par ces services municipaux pourrait **revaloriser la bibliothèque aux yeux des élus**, et mettre en valeur les actions des autres services impliqués.

L'introduction du multimédia, destinée en premier lieu aux préadolescents, ouvre d'autre part des **perspectives de développement et d'avenir pour la bibliothèque.**

On peut tout d'abord espérer **attirer un autre public** que celui qui fréquente actuellement les secteurs adultes, enfants et discothèque: à LA VILLETTE par exemple, plusieurs enquêtes ont permis de faire constater que le public qui fréquentait les didacthèques adultes et enfants provenait de milieux plus modestes que celui qui fréquente l'ensemble de la médiathèque.

Par ailleurs, on ne peut envisager d'offrir un service aux préadolescents et de le leur refuser ensuite lorsqu'ils seront passés dans une classe d'âge supérieure. **Une extension**

**de l'équipement en multimédia au secteur adulte** dans les années à venir est d'ores-et-déjà envisagée. Une équipe sera alors rodée et pourra assurer un service élargi à d'autres utilisateurs.

Cependant, il existe des obstacles à ne pas négliger. Des obstacles internes tout d'abord: réticences du personnel devant le type de public ciblé, le type de matériel mais aussi le risque d'une charge de travail accrue; besoin de place supplémentaire non prévue; impossibilités techniques d'installation... Des obstacles externes ensuite, tels que dépenses non programmées ou budget insuffisant, mécontentement du public devant le service offert ou encore concurrence avec d'autres services ou des partenaires (les enseignants par exemple).

Après cette présentation et ces quelques définitions, je me propose d'effectuer dans un premier temps un bref tour d'horizon des logithèques qui ont été créés en France dans les bibliothèques municipales, afin de dégager une typologie en matière de surfaces, de collections, de budget, de type de prêt (...). J'essaierai dans un deuxième temps de définir un idéal de mise en place d'une didacthèque dans le cadre d'une bibliothèque municipale, avant d'exposer en conclusion les propositions qui ont été faites à VILLENEUVE D'ASCQ.

---

<sup>1</sup> Anne CHENET. "Les mots-clés du multimédia". *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1992, vol. 29, n°2, p. 73-79.

<sup>2</sup> Michel MELOT. "Les technologies nouvelles sont arrivées". *Bulletin d'informations de l'association des Bibliothécaires Français*, 1992, n°157, p. 7.

<sup>3</sup> Anne-Marie DELAUNE. "La médiathèque incertaine". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n°1, p. 8-10.

<sup>4</sup> Annie LE SAUX. "Les documents sur support informatique dans les bibliothèques". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n°3, p. 91.

## **CHAPITRE 1: LES LOGITHEQUES ET DIDACTHEQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN FRANCE**

Il existe bien évidemment des logithèques et didacthèques dans tous les types de bibliothèques: la Direction du Livre et de la Lecture en recensait en 1987 16 en bibliothèque municipale, 3 en bibliothèque départementale de prêt et quelques unes en bibliothèque universitaire (aucune statistique en la matière n'a été produite depuis cette date). A ces didacthèques et logithèques s'ajoutent un certain nombre de centres de ressources professionnels ou universitaires, dont le nombre sans cesse croissant rendrait toute tentative de recensement longue et ardue.

Une étude comparative des seules réalisations en bibliothèque municipale permettra de mieux situer le projet de Villeneuve d'Ascq.

### **1.1 - HISTORIQUE ET CHRONOLOGIE**

La première réalisation concrète est celle de la bibliothèque municipale de Caen, ouverte à l'initiative d'Hervé Le Crosnier en 1984. Depuis cette date, soit dix ans plus tard, il en existe une vingtaine. La chronologie de ces réalisations amènera quelques précisions:

1984 Bibliothèque municipale de CAEN

1984 Bibliothèque municipale d'ISSOUDUN

- 1986 Cité des Sciences et de l'industrie de LA VILLETTE
- 1986 Bibliothèque Municipale de RENNES
- 1986 Bibliothèque municipale de CLERMONT-FERRAND
- 1987 Bibliothèque Publique d'Information du CENTRE POMPIDOU
- 1987 Bibliothèque municipale de GRENOBLE
- 1987 Bibliothèque municipale de MONTPELLIER
  
- 1989 Bibliothèque municipale de METZ
- 1991 Bibliothèque Municipale de NANTES
- 1992 Bibliothèque municipale de LORIENT
- 1992 Bibliothèque municipale de LOUVIERS
- 1994 Bibliothèque municipale d'ISSY-LES-MOULINEAUX
- 1994 Bibliothèque municipale de CHAMBERY
- 1994 Bibliothèque municipale de SAINT-QUENTIN EN YVELINES
- 1994 Bibliothèque municipale de RUEIL-MALMAISON
- 1994 Bibliothèque municipale de SAINT-ETIENNE
  
- 1995 Bibliothèque municipale d'EVREUX
- 1995 Bibliothèque municipale de SANOIS
- 1995 Bibliothèque municipale de VILLENEUVE D'ASCQ

A l'heure actuelle, il y a donc 17 logithèques et didacthèques en bibliothèque municipale en France, auxquelles viendront probablement s'ajouter trois nouvelles réalisations au cours de l'année 1995 (pour 1200 bibliothèques municipales recensées par la Direction du Livre et de la Lecture).

La chronologie permet d'ores-et-déjà de distinguer plusieurs périodes de créations: **la première serait celle des courageux précurseurs, dès 1984.**

**La deuxième, dans les années 1986 et 1987, correspond à un premier train de créations,** dont l'exemple est donné par la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie qui ouvre ses portes en 1986 et qui comprend une didacthèque adultes, une didacthèque enfants et une didacthèque professionnelle; pour les autres établissements, la période écoulée depuis 1984 a peut-être été une période d'observation, vis-à-vis du multimédia balbutiant d'abord, du devenir des deux logithèques prototypes ensuite.

**Une troisième période de créations se dessine depuis le début des années 1990.** Elle reflète certainement l'engouement du public et de la presse pour le multimédia, ainsi

que le mouvement de réflexion qui anime le monde des professionnels des bibliothèques: le nombre d'articles consacrés au multimédia, tant dans la presse informatique de vulgarisation que dans les revues des sciences de l'information et des bibliothèques, a fortement augmenté au cours des dernières années. Cette période a également vu, en 1991, la parution de l'ouvrage-référence de Joëlle MULLER, *Les logithèques*, ouvrage qui a largement contribué à mieux faire connaître les réalisations et qui fournit d'autre part une multitude de conseils et de renseignements pratiques à destination des bibliothèques tentées par l'ouverture d'une logithèque.

Un rapprochement entre ces expériences très isolées de mise en place d'une logithèque ne pouvait que se produire: en février 1992, la didacthèque de la Cité des Sciences organisait une journée d'études sur les logithèques. **Un groupe de travail logithèque** s'est constitué suite à cette rencontre, dont la journée inaugurale s'est tenue le 2 octobre 1992. "Ce groupe est un lieu d'échange et de réflexion pour les responsables et les praticiens des logithèques". Il réunissait à l'origine 16 personnes, 25 en 1994, réparties dans quatre commissions intitulées "Gestion d'une logithèque", "Acquisitions", "Catalogage", "Médiatisation". Le nombre des réunions a été fixé à trois par an, dont les comptes-rendus et les productions (liste d'aides aux acquisitions, fiches techniques sur les virus ou le dépôt légal des documents informatiques, etc...) sont très aimablement mis à la disposition de ceux qui souhaitent créer une logithèque. Le mouvement de création semble maintenant lancé, encouragé et soutenu par les établissements qui ont réussi leur adaptation aux nouveaux supports.

Les projets de créations qui se dessinent pour 1995 ne font que poursuivre un mouvement qui semble s'accélérer. L'originalité d'une logithèque ne réside dès lors plus dans le type de support choisi mais dans le type de service offert ou de public ciblé.

## **1.2 - FICHES SIGNALETIQUES DE CES LOGITHEQUES**

Après ce premier aperçu historique, il convient d'établir une fiche signalétique de ces logithèques en faisant intervenir différents critères de comparaison. Je n'ai pas toujours pu rassembler les informations nécessaires: le Groupe Logithèque, qui m'a fourni beaucoup de documentation, a lancé une enquête sur l'ensemble des logithèques mais n'en aura malheureusement les résultats que vers le mois de novembre prochain; mes principales sources d'information auront été le livre de Joëlle MULLER, la lettre de liaison des didacthèques de la Cité des Sciences et de l'Industrie, les articles publiés dans diverses revues et les livrets du lecteur aimablement fournis par quelques établissements. Je me suis également rendue à la logithèque de la Bibliothèque Publique d'Information

ainsi qu'aux didacthèques tout public et professionnelle de la Cité des Sciences de LA VILLETTE, où j'ai pu m'entretenir avec les logithécaires présents.

Reprenons donc les logithèques dans l'ordre de création, et selon une liste de critères qui permettront ensuite de tenter quelques typologies.

### **1.2.1- LA LOGITHEQUE DE CAEN**

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER (1991); Le guide de l'utilisateur; les comptes-rendus de réunion du Groupe Logithèque (celle du 15.01.1993 notamment).

**Année de création:** 1984. Menace de fermeture début 1994 par manque de personnel, de place et de crédits.

**Surface:** 32 m<sup>2</sup> dans un couloir (initialement dans la discothèque, puis dans une salle en sous-sol, puis en salle de lecture publique).

**Personnel:** 3 personnes à mi-temps (un employé de bibliothèque et deux bibliothécaires-adjoints)

**Matériel informatique:** 7 postes au 01.01.1992

**Nombre de logiciels:** 1500 en 1990

**outils bureautiques:** 175

**didacticiels:** 233

**jeux:** 1033

**domaine public:** ?

**Budget d'acquisition:** 50.000 F (autofinancement)

**Type de public visé:** tous publics dont les jeunes en difficultés

**Nombre d'inscrits:** 5.000 pour 7000 prêts en 1990 (700 nouvelles inscriptions par an)

**Type de prêt:** prêt uniquement; consultation avant emprunt

**Tarifs:** de 8 à 22 F. selon le prix d'achat du logiciel

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 16 H.

### **1.2.2 - LA LOGITHEQUE D'ISSOUDUN**

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER (1991)

**Année de création:** 1984

**Surface:** ? dans le hall

**Personnel:** 3 employés motivés

**Matériel informatique:** 3 ATARI

**Nombre de logiciels:** 80

**outils bureautiques:**

**didacticiels:**

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** 5.000 F.

**Type de public visé:** enfants et adultes

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** consultation sur place; prêt envisagé lorsque le nombre de logiciels le permettra

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 8 heures pour l'ensemble

### **1.2.3- LES TROIS DIDACTHEQUES DE LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE DE LA VILLETTE**

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER. Guides de l'utilisateur; *La lettre de liaison des didacthèques de la Cité des Sciences et de l'Industrie*, les renseignements oraux recueillis lors de ma visite, les réponses au questionnaire mis au point à VILLENEUVE D'ASCQ.

**Année de création:** 1986; 1991 pour la didacthèque professionnelle

**Surface:** 3 espaces: didacthèques adultes, jeunes et professionnelle (150, 40 et 150 m<sup>2</sup> respectivement)

**Personnel:** 10 médiathécaires spécialisés en E.A.O. (Enseignement Assisté par Ordinateur)

**Matériel informatique:** 54 ordinateurs, dont la majorité sont des PC: 29 en secteur adultes; 6 en secteur enfants; 19 dans la médiathèque professionnelle

**Nombre de logiciels:** 1.400 (300, 100 et 1000 respectivement)

**outils bureautiques:** oui

**didacticiels:** oui

**jeux:** non

**domaine public:** non

**Budget d'acquisition:** 500.000 F. (5% du budget acquisitions de la médiathèque); dépôts des éditeurs pour la didacthèque professionnelle

**Type de public visé:** tous publics; enseignants, éditeurs et professionnels de l'information pour la didacthèque professionnelle.

**Nombre d'inscrits:** accès libre; il n'y a pas de statistiques de fréquentation

**Type de prêt:** consultation sur place uniquement

**Tarifs:** gratuit

**Réservations:** plages de deux heures en libre accès; réservation obligatoire pour les groupes et pour la didacthèque professionnelle

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 26 H. pour les didacthèques enfants et adultes; 8 H. pour la didacthèque professionnelle

#### **1.2.4 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE RENNES**

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER

**Année de création:** 1984

**Surface:** annexe "Espace sciences et techniques" de la bibliothèque; pas de local spécifique

**Personnel:** pas de personnel spécifique

**Matériel informatique:** 4 micro-ordinateurs; 1 lecteur de CD-ROM

**Nombre de logiciels:** 300

**outils bureautiques:** très peu

**didacticiels:** oui

**jeux:** oui

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** 20.000 F. mais aucun budget d'investissement

**Type de public visé:** tous publics; forte demande des étudiants

**Nombre d'inscrits**

**Type de prêt:** consultation sur place initialement; prêt à partir de 1990 sous la pression du public

**Tarifs:** 10 F. par logiciel

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

#### **1.2.5 - L'ATELIER DE PRATIQUE INFORMATIQUE DE CLERMONT-FERRAND**

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER; le compte-rendu de la réunion du Groupe Logithèque du 17.06.1994

**Année de création:** 1986

**Surface:** 35 m<sup>2</sup>

**Personnel:** 3 personnes: un rédacteur à plein temps et 2 animateurs à temps partiel

**Matériel informatique:** 11 postes: 9 PC (dont 5 pour la bureautique) et 2 Macintosh

**Nombre de logiciels:** 60 à peu près

**outils bureautiques:** oui

**didacticiels:**

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** 29.000 F. pour l'investissement en 1990; 10.000 F. de logiciels et 30.000 F. de CD-ROM en 1994

**Type de public visé:**

**Nombre d'inscrits:** 697 en 1989

**Type de prêt:** utilisation sur place

**Tarifs:** gratuit

**Réservations:** planning à la disposition de tous

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 36 H.

### **1.2.6 - L'ESPACE SON, LANGUES ET LOGICIELS DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION DU CENTRE GEORGES POMPIDOU**

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER (1991); livret de l'utilisateur

**Année de création:** 1987

**Surface:** 100 m<sup>2</sup>

**Personnel:** 2 personnes: 1 bibliothécaire et 1 technicien; 4 personnes se relaient pour l'accueil

**Matériel informatique:** 18 postes dont 6 PC et 2 Macintosh; 5 nouveaux postes sont prévus pour 1994

**Nombre de logiciels:** 160

**outils bureautiques:**

**didacticiels:** oui

**jeux:** non

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** aucun: conventions avec des éditeurs de logiciels et des constructeurs de matériel

**Type de public visé:** tous publics

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** consultation sur place uniquement

**Tarifs:** gratuit

**Réservations:** 1 H. d'utilisation, sans réservation

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 24 H.

### 1.2.7 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER; Guide de l'utilisateur; La lettre de liaison des didacthèques de la Cité des Sciences et de l'Industrie d'avril 1994

**Année de création:** 1987; possibilité d'ouverture d'une seconde logithèque de consultation sur place

**Surface:** 60 m<sup>2</sup>; espace couplé avec la vidéothèque

**Personnel:** 1 bibliothécaire-adjoint chargé de l'ensemble du secteur informatique

**Matériel informatique:**

**Nombre de logiciels:** 150 en 1987, 1000 en 1991, 1668 en 1994 (plus 22 CD-ROM)

**outils bureautiques:** oui

**didacticiels:** oui

**jeux:** oui

**domaine public:** oui (en anglais principalement): 1130 (68%)

**Budget d'acquisition:** 20.000 F.

**Type de public visé:** tous publics (avec la carte de la bibliothèque); possible création d'une seconde logithèque, en "quartier difficile"

**Nombre d'inscrits:** 487 emprunteurs en 1993, pour 8878 prêts

**Type de prêt:** prêt semi-direct à partir des boîtiers exposés

**Tarifs:** 120 F. par trimestre en plus de l'abonnement à la bibliothèque

**Réservations:** oui, pour les logiciels absents

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 31 H.

### 1.2.8 - LA LOGITHEQUE-VIDEOTHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTPELLIER

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER (1991); compte-rendu de la réunion du Groupe Logithèque du 04.02.1994, réponse au questionnaire mis au point à VILLENEUVE D'ASCQ

**Année de création:** 1987. Déménagement et agrandissement prévus pour janvier 1995

**Surface:** 45 m<sup>2</sup>, espace couplé avec la vidéothèque

**Personnel:** 1 bibliothécaire-adjoint et 1 employé niveau bac à plein temps; groupes encadrés par des éducateurs

**Matériel informatique:** 12 micro-ordinateurs dont 3 PC pour la bureautique, 3 PC pour la consultation de logiciels, 4 PC en réseau pour les langues, 1 Macintosh de Publication Assistée par Ordinateur (P.A.O.), 1 Macintosh pour les logiciels éducatifs? 1 lecteur de

CD-ROM

**Nombre de logiciels:** 380

**outils bureautiques:** oui

**didacticiels:** oui

**jeux:** oui

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** 50.000 F. (plus 160.000 F. pour l'ouverture de la nouvelle logithèque)

**Type de public visé:** adultes et enfants à partir de 12 ans

**Nombre d'inscrits:** 7500 utilisateurs en 1989

**Type de prêt:** consultation sur place

**Tarifs:**

**Réservations:** plages de 2 à 3 heures pour les adultes, 1 heure pour les enfants

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 23 H., plus l'accueil de groupes

### 1.2.9 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE METZ

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER (1991)

**Année de création:** 1989

**Surface:** annexe de 170 m<sup>2</sup> dans la technopôle de Metz

**Personnel:** 1 documentaliste et 1 bibliothécaire-adjoint

**Matériel informatique:** 9 micro-ordinateurs dont 4 PC, 2 Macintosh, 2 Atari et 1 Amiga; et 5 imprimantes

**Nombre de logiciels:** 1553

**outils bureautiques:** oui (38)

**didacticiels:** oui (605 didacticiels et jeux)

**jeux:** oui

**domaine public:** oui (910)

**Budget d'acquisition:** 159.000 F. en 1989, 81.100 F. en 1990, 96.359 F. en 1991

**Budget de création:** 600.000 F.

**Type de public visé:** tous publics, à partir de 12 ans

**Nombre d'inscrits:** 292 en 1989, 490 en 1990, 506 en 1991

**Type de prêt:** fonds mixte: consultation sur place ou prêt

**Tarifs:** 170,00 F. par an

**Réservations:** oui, par machine et par plage horaire (maximum de 3 fois 2 H. par semaine)

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 25 H., plus sur rendez-vous pour les groupes

### 1.2.10 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLOTHEQUE MUNICIPALE DE NANTES

**Source d'information:** *Les logithèques* de Joëlle MULLER (1991)

**Année de création:** 1991

**Surface:** 35 m<sup>2</sup>, espace couplé avec la discothèque puis "espace non-livre" (vidéo, audio, logiciels)

**Personnel:** 1 bibliothécaire-adjoint à mi-temps et 1 un employé à mi-temps

**Matériel informatique:** 3 micro-ordinateurs: 1 Atari, 1 Amstrad, 1 PC

**Nombre de logiciels:** 550

**outils bureautiques:** 50 (9%)

**didacticiels:** 236 (43%)

**jeux:** 264 (48%)

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** 42.000 F.

**Type de public visé:**

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** prêt; consultation sur place des logiciels interdits de prêt par les éditeurs

**Tarifs:** 200,00 F. par an

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

### 1.2.11 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LORIENT

**Source d'information:** compte-rendu de la réunion du Groupe Logithèque du 04.02.1994 et *Lettre de liaison des didacthèques de la Cité des Sciences et de l'Industrie* d'avril 1994

**Année de création:** 1992, en même temps que la bibliothèque

**Surface:** 45 m<sup>2</sup>; salle "Image et son" (discothèque, vidéothèque, logithèque)

**Personnel:** 1 poste plein et 1/4 temps

**Matériel informatique:** 7 PC, 1 Macintosh, 2 postes vidéo et audio, 1 lecteur de CD-ROM

**Nombre de logiciels:** 80 environ

**outils bureautiques:** non

**didacticiels:** oui

**jeux:** non

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:** 50.000 F.

**Type de public visé:** les plus de 14 ans; lutte contre l'illettrisme

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** consultation sur place

**Tarifs:** 250,00 F. ou 400,00 F. par an

**Réservations:** plages de 2 heures; réservations possibles

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 26 H.

### **1.2.12 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LOUVIERS**

**Source d'information:** Le Groupe Logithèque, qui a eu connaissance d'un projet, sans autres renseignements.

**Année de création:** septembre 1993

**Surface:**

**Personnel:**

**Matériel informatique:**

**Nombre de logiciels:**

**outils bureautiques:**

**didacticiels:**

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Type de public visé:**

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:**

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

### **1.2.13 - LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ISSY-LES-MOULINEAUX**

**Source d'information:** compte-rendu des réunions du Groupe Logithèque des 04.02.1994 et 17.06.1994, réponse au questionnaire mis au point à VILLENEUVE D'ASCQ; J.F. JACQUES. "La médiathèque d'ISSY-LES-MOULINEAUX". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°2, p. 36-37.

**Année de création:** mars 1994

**Surface:**

**Personnel:**

**Matériel informatique:** 6 PC (2 en section jeunesse et 4 en section adultes) et 3 Macintosh (1 en section jeunesse et 2 en section adultes) en réseau de type Novell; 1 lecteur de CD-ROM

**Nombre de logiciels:**

**outils bureautiques:** oui

**didacticiels:** oui

**jeux:** oui

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Budget initial d'acquisition de matériel:** 330.000 F. hors taxes

**Type de public visé:** section jeunesse et section adultes

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** consultation sur place

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

## **2.2.14 - LA LOGITHEQUE DE LA MEDIATHEQUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU DE CHAMBERY**

**Source d'information:** le livret de l'utilisateur

**Année de création:**

**Surface:**

**Personnel:** 1 personne à mi-temps et 2 agents à 2 heures

**Matériel informatique:** 5 PC, 2 Macintosh et 1 imprimante

**Nombre de logiciels:** 50 (30 pour les adultes et 20 pour les enfants)

**outils bureautiques:** oui

**didacticiels:** oui

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Type de public visé:** tous publics, dès 16 ans

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** consultation sur place

**Tarifs:** abonnement à la médiathèque

**Réservations:** 2 H. par semaine et par personne, sur rendez-vous

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 12 H.

### **2.2.15 - LA FORMATHEQUE DE LA MEDIATHEQUE DU CANAL A SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

**Source d'information:** Philippe DEBRION. "La médiathèque du Canal à Saint-Quentin en Yvelines". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°2, p. 31-35.

**Année de création:** 1994

**Surface:**

**Personnel:**

**Matériel informatique:**

**Nombre de logiciels:**

**outils bureautiques:**

**didacticiels:** oui

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Type de public visé:**

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:**

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

### **1.2.16- LA FUTURE LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE RUEIL-MALMAISON**

**Source d'information:** les comptes-rendus des réunions du Groupe Logithèque des 29.10.1993 et 17.06.1994

**Année de création:** ouverture 1995

**Surface:**

**Personnel:** 2 personnes

**Matériel informatique:** 4 PC, 4 Macintosh et des lecteurs de CD-ROM

**Nombre de logiciels:** en cours de constitution

**outils bureautiques:**

**didacticiels:**

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**  
**Type de public visé:** public scolaire  
**Nombre d'inscrits:**  
**Type de prêt:** consultation sur place  
**Tarifs:**  
**Réservations:**  
**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

### **1.2.17- LA LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-ETIENNE EN COURS DE CREATION**

**Source d'information:** François MARIN. "La nouvelle bibliothèque de Saint-Etienne". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°2, p.30.

**Année de création:** 1994

**Surface:** vaste espace au rez-de-chaussée regroupant tous les supports: livres, CD, cassettes VHS, logiciels...; salles de consultations par supports spécifiques

**Personnel:**

**Matériel informatique:**

**Nombre de logiciels:** en cours de constitution

**outils bureautiques:**

**didacticiels:**

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Type de public visé:** tous publics et publics spécialisés

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:**

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

### **1.2.18- LE PROJET DE LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'EVREUX**

**Source d'information:** comptes-rendus des réunions du Groupe Logithèque des 15.01.1993, 04.02.1994 et 17.06.1994

**Année de création:** janvier 1995

**Surface:**

**Personnel:** 1 personne à temps complet (un poste de logithécaire a été créé en septembre 1994)

**Matériel informatique:** 6 PC (5 pour les adultes et 1 pour les enfants), 2 Macintosh (1 pour les adultes et 1 pour les enfants), 1 Atari pour les enfants et des lecteurs de CD-ROM

**Nombre de logiciels:**

**outils bureautiques:** non

**didacticiels:** oui

**jeux:** oui

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Type de public visé:**

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:**

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

## **1.2.19 - LE PROJET DE LOGITHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SANOIS**

**Source d'information:** Joëlle MULLER a signalé lors de la réunion du Groupe Logithèque du 29.10.1993 une possibilité de création à Sanois (95). Aucune autre précision

**Année de création:**

**Surface:**

**Personnel:**

**Matériel informatique:**

**Nombre de logiciels:**

**outils bureautiques:**

**didacticiels:**

**jeux:**

**domaine public:**

**Budget d'acquisition:**

**Type de public visé:**

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:**

**Tarifs:**

**Réservations:**

**Heures d'ouverture hebdomadaire:**

### **1.2.20 - LE PROJET DE FORMATHEQUE 12-16 ANS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Année de création:** dernier trimestre 1995

**Surface:** 150 m<sup>2</sup>

**Personnel:** 3 personnes à temps partiel (1 responsable; 1 agent; le responsable de l'informatique)

**Matériel informatique:** 3 ou 4 PC (en réseau?), 1 lecteur de CD-ROM

**Nombre de logiciels:** 50 à peu près et peut-être 15 CD-ROM

**outils bureautiques:** non

**didacticiels:** oui

**jeux:** non

**domaine public:** ?

**Budget d'acquisition:** 75.000 pour le fonds initial; 25.000 de budget d'acquisition annuel

**Type de public visé:** les 12-16 ans, en individuel ou encadrés par des enseignants ou des éducateurs

**Nombre d'inscrits:**

**Type de prêt:** consultation sur place

**Tarifs:** gratuit (avec la carte gratuite de la bibliothèque)

**Réservations:** obligatoire; plages d'1 heure

**Heures d'ouverture hebdomadaire:** 10 à 15 H.

Ces fiches signalétiques, pour incomplètes qu'elles soient parfois, montrent bien qu'une logithèque peut se définir selon de nombreux critères. Ces critères sont **le reflet d'un choix de la part du ou des concepteurs**: en matière de public visé, de conception de la collection, de mode de prêt... La comparaison des options prises par les logithèques de bibliothèques municipales permet de **dresser quelques typologies et de mettre en lumière ce qu'induisent les choix effectués**. Mais les critères de définition retenus **reflètent également des contraintes** de surface, de coût, d'équipement informatique... , contraintes dont il faut tenir compte lorsque l'on ambitionne de créer une logithèque.

Ce sont les deux axes qui vont maintenant guider ma réflexion.

## CHAPITRE 2: TYPOLOGIES DES LOGITHEQUES SELON LES OPTIONS CHOISIES ET CE QU'ELLES INDUISENT

Créer une logithèque ne va pas de soi et nécessite une réflexion préalable sur les différentes options possibles en matière de prêt ou de consultation, d'accès payant ou gratuit, de public visé, de conception de la collection (domaines abordés, type(s) de logiciels), de service offert et de type d'encadrement. Ces choix ne sont pas innocents: **ils reflètent la volonté du ou des concepteurs du projet** (au niveau politique, bibliothéconomique, éthique...). Il est donc nécessaire de passer les choix possibles en revue et d'en étudier les implications si l'on souhaite produire un projet cohérent.

### 2.1 - LE CRITERE DE MODE DE FONCTIONNEMENT: PRET OU CONSULTATION?

Le critère de mode de fonctionnement est celui qui a été retenu par Joëlle MULLER dans son ouvrage pour faire l'état des lieux dans les bibliothèques publiques. Il est assez aisé en effet de répartir les logithèques selon qu'elles ont opté pour **le prêt des logiciels, la consultation sur place ou un fonctionnement mixte prêt/consultation**.

On trouve parmi **les logithèques de prêt** celles de Grenoble et de Caen. Ces deux logithèques possèdent des postes informatiques, mais destinés à la consultation avant emprunt.

Parmi **les logithèques à fonctionnement mixte** figurent celles de Rennes, Metz, et

Nantes.

**Les logithèques de consultation**, enfin, sont les plus nombreuses: Issoudun, La Villette, Clermont-Ferrand, la Bibliothèque Publique d'Information, Montpellier, Lorient, Issy-Les-Moulineaux, Chambéry, Rueil-Malmaison.

Que recouvre le choix de tel ou tel type de fonctionnement?

### **2.1.1 - Les différents types de logiciels et leurs implications juridiques et financières**

Le choix de prêter les logiciels ou de ne les donner qu'en consultation sur place dépend en premier lieu du type de logiciels qui composent la collection.

#### **2.1.1.1 - Quels types de logiciels dans quels types de logithèques?**

Les logithèques de prêt proposent principalement des **logiciels du domaine public** et **des logiciels commerciaux protégés contre la copie**. La collection de Grenoble comporte 68% de logiciels du domaine public; celle de Caen 69% de logiciels commerciaux de jeux. Parmi les logiciels du domaine public, dont la plupart sont en anglais, on trouve des logiciels en **freeware** (ils sont gratuits car l'auteur a renoncé à ses droits) et des logiciels en **shareware** ou **en libre-essai** (l'auteur n'a pas renoncé à ses droits mais permet la circulation, l'essai et la copie de son logiciel; il demande à l'utilisateur régulier de lui régler une petite somme en échange de laquelle il lui fournira la dernière version). Parmi les logiciels commerciaux, on trouve des jeux et des didacticiels protégés contre la copie et dont l'éditeur a autorisé le prêt.

Les logithèques de consultation sur place offrent principalement des **logiciels de bureautique** tels que tableurs, bases de données, traitements de textes..., comme c'est le cas à Clermont-Ferrand ou **des didacticiels** (logiciels éducatifs) ayant fait l'objet de contrats ou d'accords avec les éditeurs (c'est le cas des trois didacthèques de La Villette).

Très logiquement, les collections des logithèques à fonctionnement mixte, telles que celles de Rennes, Metz et Nantes, sont beaucoup plus composites: la collection de Nantes comporte 9% de logiciels bureautiques, 43% de didacticiels et 48% de jeux; les logiciels interdits de prêt sont consultables sur place. La répartition pour la logithèque de Metz est similaire: 5% d'outils bureautiques, 39% de didacticiels et logiciels de jeux, 58,5% de logiciels du domaine public.

### 2.1.1.2 - Les implications juridiques

**Les premières implications sont ici d'ordre juridique: le choix de tel ou tel type de logiciel est sous-tendu par la question des droits d'auteur:** la loi du 11 mars 1957 sur les droits d'auteur a en effet été élargie aux logiciels par la loi du 3 juillet 1985 (la durée de protection a cependant été ramenée à 25 ans, tant le marché du logiciel est éphémère). Par ailleurs, la directive européenne du 14 mai 1991 établit les règles suivantes: la location et le prêt sont interdits; une seule copie est autorisée, à des fins de sauvegarde; il est nécessaire d'acquérir autant de **licences d'utilisation** que de machines. Enfin, le décret du 31 décembre 1993 a créé le **dépôt légal des documents informatiques**: sont soumis à dépôt tous les documents "édités sur un support (édition en ligne exclue), et dans leur forme diffusée au public". La Bibliothèque Nationale de France est chargée de collecter les documents, de les conserver, d'en établir le signalement bibliographique, et d'en organiser la consultation par les personnes autorisées.

Pour les logithèques, il est cependant possible en ce qui concerne la licence d'utilisation de négocier avec l'éditeur une **licence multiposte** (pour 4 ou 6 postes souvent) ou une **licence par site** (l'utilisation est permise pour autant de postes qu'en comporte l'établissement, y compris les postes achetés ultérieurement). Par contre, il faut prendre garde au fait que les **licences dites mixtes, plus intéressantes au niveau financier, sont réservées aux établissements qui dépendent du Ministère de l'Education Nationale**. Celui-ci a en effet passé des accords avec le CFC (Centre Français du copyright, créé en 1985, devenu le centre français d'exploitation du droit de copie), et qui permettent les copies nécessaires dans un cadre pédagogique.

### 2.1.1.3 - Les implications financières

**Une seconde implication, qui découle de la première, est celle du coût financier de la licence d'utilisation:** les logiciels en freeware ou shareware ne nécessitent pas de licence d'utilisation, alors que les logiciels commerciaux en nécessitent une, dont le montant est nécessairement plus élevé pour une licence multiposte que pour une licence monoposte (3 à 4 fois plus cher en moyenne), et plus élevé pour une licence par site que pour une licence multiposte. Le budget de la logithèque sera donc l'un des éléments qui entreront en compte au moment de choisir tel ou tel type de logiciels: au niveau du coût du logiciel en tant que support, mais aussi au niveau du coût de la licence d'utilisation du logiciel en tant que propriété intellectuelle de son auteur.

**Type de logiciel, application du droit d'auteur et coût financier déterminent le choix de pratiquer le prêt ou la consultation sur place des logiciels.**

### **2.1.2 - Les problèmes liés au type de support: copie, endommagement et virus informatiques**

#### **2.1.2.1 - Le problème de la copie par l'utilisateur**

Les logiciels en freeware et shareware peuvent être copiés en toute légalité.

Ce n'est pas le cas des autres logiciels, **soumis au droit d'auteur**. Certains logiciels commerciaux sont **protégés contre la copie**. Certains éditeurs d'autre part ne mettent **aucune restriction à la diffusion** de leurs logiciels en logithèque car le marché en est éphémère et la logithèque peut être un moyen de publicité. En dehors de ces cas, **le prêt de logiciels par les logithèques est délicat**: les logithèques de prêt tentent de dégager leur responsabilité en informant les utilisateurs de la législation et en leur faisant signer au moment de leur inscription l'engagement de la respecter.

Opter pour la consultation sur place ou le prêt, c'est prendre position par rapport à la législation sur la propriété intellectuelle. Le support informatique n'est d'ailleurs pas le seul en cause: les bibliothèques sont confrontées au même choix en ce qui concerne les cassettes, disques compacts et cassettes VHS. Le prêt de livres soulève actuellement les controverses que l'on sait. C'est le rôle-même des bibliothèques, médiathèques, etc... qui est en jeu ici.

#### **2.1.2.2 - Les virus informatiques**

Un autre problème, inhérent au support informatique et dont on entend beaucoup parler est celui des **virus informatiques**.

Qu'est-ce qu'un virus? "**C'est un programme parasite écrit par un programmeur malveillant dans l'intention de détruire ou d'abimer vos programmes ou vos données**" informe la bibliothèque municipale de Grenoble. Il a la particularité de se propager parmi les programmes environnants, d'où le nom de virus.

Les virus touchent de manière différente les logithèques de prêt et les logithèques de consultation sur place.

Une logithèque de prêt doit prendre un certain nombre de mesures si elle ne veut pas devenir un vecteur de propagation. Le Groupe Logithèque en recommande trois: **toutes les disquettes doivent être protégées en écriture; tous les logiciels doivent être contrôlés à leur retour** (ce qui suppose de disposer des dernières versions d'antivirus pour chaque type d'ordinateurs pour lesquels elle prête des logiciels); **les utilisateurs doivent être responsabilisés** et utiliser systématiquement les antivirus du domaine public qu'elle diffuse.

Une logithèque de consultation sur place n'a de problèmes de virus que si elle autorise l'utilisation des disquettes personnelles des utilisateurs.

En tout état de cause, et comme l'affirme un rapport du Groupe Logithèque<sup>1</sup>, "**la question des virus n'est qu'une question de précautions à connaître et à respecter**".

### **2.1.2.3 - Le risque d'endommagement des logiciels ou des ordinateurs**

Comme tout autre support, le support informatique peut être endommagé; les logithèques de prêt encourrent en la matière davantage de risques liés à une mauvaise conservation du support par l'emprunteur ou à une mauvaise utilisation du logiciel. La logithèque de Grenoble par exemple avertit les emprunteurs de **ne pas plier le logiciel, d'éviter les sources de chaleur et les champs magnétiques, de ne pas toucher la surface d'enregistrement avec les doigts, de ne pas retirer la surface de protection contre l'écriture des disquettes**. La destruction par mauvaise utilisation recouvre les **formatages et effacements accidentels**.

Pour les logithèques de consultation sur place, il est nécessaire d'envisager des mesures de protection des logiciels et des ordinateurs. Elles peuvent consister en un **meuble spécifique** pour la protection physique des postes, comme c'est le cas à La Villette. En ce qui concerne les logiciels, il existe plusieurs possibilités: on a longtemps bloqué l'accès des lecteurs de disquettes au moyen d'un **boîtier à verrou**; beaucoup de logithèques de consultation pratiquent maintenant **l'implantation sur un disque dur serveur**, ce qui empêche l'accès direct par l'utilisateur (les postes de travail ne sont pas équipés en lecteurs de disquettes); d'autres **limitent l'accès au disque dur** par l'emploi de menus et de gestionnaires... L'avenir semble être davantage **au branchement en réseau**, qui offre une protection accrue parce que les utilisateurs n'ont pas accès aux fichiers principaux des logiciels et ne peuvent plus les manipuler.

---

<sup>1</sup> GROUPE LOGITHEQUE. *Les virus*. 2 p.

Les options techniques sont nombreuses. Il faut cependant être conscient que la mise en réseau par exemple est d'une part très coûteuse et d'autre part très technique. Il paraît difficile d'adopter de telles solutions sans l'assistance d'une équipe informatique.

**Il est donc nécessaire de connaître les implications techniques inhérentes au prêt de logiciels ou à leur consultation sur place.**

Le choix du mode de fonctionnement d'une logithèque implique une détermination raisonnée du type de logiciels qui seront proposés, une réflexion sur les aspects juridiques, financiers et techniques. D'autres choix sont à effectuer, qui sont autant de critères de définition des logithèques, et qui entraînent d'autres types d'implications.

## **2.2 - LE CRITERE DE TYPE DE SERVICE OFFERT AU PUBLIC**

Le type de service offert est également l'un des critères essentiels qui entrent dans la définition des divers types de logithèques car il implique une détermination du public visé, une définition du règlement intérieur mais aussi une réflexion sur le rôle exact du médiathécaire-logithécaire.

### **2.2.1 - Un service pour quel public?**

#### **2.2.1.1 - Le choix de s'adresser à tous les publics**

Un certain nombre de logithèques ont choisi d'accueillir tous les publics: c'est le cas à CAEN, ISSOUDUN, RENNES, GRENOBLE, MONTPELLIER, METZ, LORIENT, CHAMBERY, et SAINT-ETIENNE.

On s'aperçoit, dans les livrets de l'utilisateur, d'après les conditions d'inscription et d'accès, que des restrictions ou des précisions sont apportées à la notion de "tous publics": les restrictions concernent en général l'âge minimum d'accès à la logithèque: 12 ans pour METZ et MONTPELLIER, 14 ans pour LORIENT, 16 ans pour CHAMBERY. La notion de "tous publics" ne recouvre pas une partie de la population. Quant aux précisions, elles renvoient à une spécialisation du public qui n'était peut-être pas prévue dès la création de la logithèque: CAEN précise "tous publics, dont les jeunes en difficulté", tandis que RENNES commente "forte demande des étudiants" et que LORIENT insiste sur la lutte contre l'illettrisme...

En fait, il semblerait plutôt que la tendance naturelle aille dans le sens d'une

spécialisation du public. Certaines logithèques ont pris dès leur création le parti de s'adresser à des publics spécifiques.

### 2.1.2 - Le choix de s'adresser à des publics spécifiques

La distinction la plus couramment établie entre les publics se fonde sur **un critère d'âge**: il s'agit tout simplement de distinguer les "jeunes" et les "adultes". La médiathèque de la Cité des Sciences de La Villette a été la première à créer deux espaces distincts; cette option a également été retenue par la très récente logithèque d'ISSY-LES-MOULINEAUX. Elle relève du choix plus général de cloisonner ou non les espaces et les publics, choix auquel sont confrontées toutes les bibliothèques. A La Villette par exemple, la didacthèque enfants est rattachée au secteur enfants: le cloisonnement des publics permet dans ce cas un rapprochement des divers supports de l'information dans un même espace géographique.

La distinction peut également se fonder sur la **catégorie d'utilisateurs**: la didacthèque professionnelle de La Villette est réservée uniquement aux acteurs de la formation: enseignants, éditeurs de logiciels, personnel de logithèques... , tandis que la future logithèque de RUEIL-MALMAISON semble s'orienter vers un public scolaire. Par ailleurs, une réalisation telle que l'Atelier de pratique informatique de CLERMONT-FERRAND implique que l'on s'adresse à un public ayant un besoin de formation professionnelle ou privée (chômeurs, travailleurs et étudiants pour l'essentiel).

Une autre distinction peut s'établir selon des **critères sociaux**: la logithèque de LORIENT insiste sur la lutte contre l'illettrisme et la ville de GRENOBLE annonce la possible création d'une seconde logithèque en quartier "difficile"...

**Tout dépend en fait des missions dont on investit les nouveaux supports d'information**: détente, autoformation, lutte contre l'illettrisme, lutte contre la délinquance, prévention-santé... C'est ici le mythe qui s'attache aux possibilités d'impact du multimédia sur tel ou tel type de public qui est en cause, et c'est ce mythe qui est en partie à l'origine du choix du support informatique par les bibliothèques et les collectivités locales. Il est difficile de définir si le choix du support informatique détermine le public ciblé ou si c'est au contraire le choix de certains publics-cibles qui entraîne celui du support informatique.

Une réponse pourra peut-être être apportée par le Groupe Logithèque, qui a lancé une enquête sur la fréquentation des logithèques françaises et les types de publics concernés;

par ailleurs, une enquête par sondages a été menée par des sociologues dans la didacthèque adultes de La Villette au cours de l'été. Malheureusement, les résultats de ces deux enquêtes ne sont pas encore disponibles. Les seules indications concrètes figurent dans l'ouvrage de Joëlle MULLER (paru en 1991) et concernent la didacthèque adulte de La Villette: trois sondages, le premier auprès d'une centaine d'utilisateurs en 1989, le deuxième auprès de 50 utilisateurs toujours en 1989 et le troisième auprès de 88 utilisateurs en 1991 ont montré que **le public de la didacthèque tous publics est masculin à 69%, jeune (71% ont entre 20 et 40 ans), et issu de catégories socio-professionnelles plus modestes que l'ensemble des utilisateurs de la médiathèque.** Une nouvelle enquête, menée en 1993 auprès de 100 utilisateurs et dont les résultats figurent dans le numéro de *La lettre de liaison des didacthèques de la Cité des Sciences* de juillet-août 1993, confirme ces résultats, avec cependant une légère progression du public féminin et un rajeunissement du public.

Il semblerait donc a priori qu'une logithèque s'adresse à un public spécifique de par la nature-même du support offert: une logithèque doit s'attendre à attirer tout naturellement des utilisateurs masculins et jeunes, même si ce n'est pas le public qu'elle souhaite cibler.

## **2.2.2 - Les choix liés au fonctionnement interne**

Certaines règles de fonctionnement interne, en particulier les modalités d'accès et les horaires d'ouverture, définissent le service offert, mais induisent également des options de politique culturelle locale: ouverture pour tous ou pour les seuls habitants de la commune, dissuasion par rapport à certaines catégories de population (notamment par le biais de tarifs élevés)... Les possibilités sont nombreuses et leurs diverses implications demandent à être étudiées avant qu'un choix ne soit fait.

### **2.2.2.1 - Accès payant ou gratuit**

Un certain nombre de logithèques offrent leurs services **gratuitement**: c'est le cas pour les trois didacthèques de La Villette, à Clermont-Ferrand ou à la Bibliothèque Publique d'Information; tandis que la ville de Chambéry **inclut l'abonnement à la logithèque dans l'abonnement à l'ensemble de la médiathèque.** Une constatation s'impose: **il s'agit uniquement de logithèques de consultation sur place.** Il faut également noter que la logithèque de la Bibliothèque Publique d'Information et la didacthèque professionnelle de La Villette bénéficient de dépôts des éditeurs et ne supportent donc pas le coût d'achat des logiciels.

L'accès gratuit ne dépend cependant pas uniquement de la charge plus ou moins lourde du budget d'acquisitions des logiciels; le choix de cette option témoigne d'une **volonté d'ouverture à tous les publics**, en levant un obstacle financier dissuasif pour les couches les plus modestes de la population. Dans ce sens, qu'une logithèque impose des tarifs d'accès élevés alors qu'elle cible des publics défavorisés (les illettrés pour Lorient ou les quartiers difficiles pour Grenoble) semble contradictoire...

Les deux logithèques de Lorient et Grenoble pratiquent en effet le **système de l'abonnement**: 250,00 ou 450,00 F. par an pour la première (dont la brochure ne précise cependant pas à qui s'appliquent les deux tarifs différents: habitants de la commune et étrangers à la commune?) et 120,00 F. par trimestre pour la seconde (soit 480,00 F. par an). Si ces tarifs sont toujours applicables, on conçoit difficilement que ces deux logithèques soient accessibles aux personnes aux revenus modestes. Dès lors, soit la logithèque adapte ses tarifs selon les types de publics, soit la tarification élevée est un moyen déguisé de sélectionner les publics, tout en contribuant à l'achat des logiciels... Les logithèques de Metz et Nantes, qui ont également adopté le système de l'abonnement annuel, pratiquent des coûts moins élevés: 170,00 F. et 200,00 F. respectivement.

Une autre solution, adoptée par Caen ou Rennes, consiste à appliquer **un tarif par logiciel emprunté**: de 8 à 22 F. à Caen selon le prix d'achat du logiciel, 10 F. à Rennes. Ce système présente l'avantage d'être adapté aux besoins de l'utilisateur, et de faire contribuer davantage les gros emprunteurs que les emprunteurs occasionnels. Par contre, sous l'aspect juridique des droits d'auteurs pour les logiciels qui y sont soumis, c'est l'option la moins satisfaisante: le prêt s'apparente ici davantage à une location.

Il est difficile de connaître la tendance actuelle en matière de tarification: les logithèques de création récente ou en cours de conception n'avancent pas de chiffres. Mais il paraît évident que le choix est subordonné à des impératifs budgétaires d'une part, à une politique culturelle et sociale de la commune d'autre part et que ce choix s'impose non seulement pour les logithèques mais aussi pour tous les types de services culturels publics.

#### **2.2.2.2 - Limitation de l'accès**

L'accès aux logithèques peut donc être limité **de façon indirecte** par le coût financier de l'abonnement pour certaines couches de la population ou pour les habitants des autres communes.

Mais il peut également être limité **de façon explicite** dans le règlement intérieur. Il s'agit le plus souvent d'une **définition du public concerné**: les "jeunes", les "adultes" (dont l'âge minimum requis varie), les professionnels de l'information... Il s'agit davantage de favoriser un public spécifique ou ciblé que d'éliminer certains types de publics.

Les limitations d'accès peuvent également consister en des **limitations horaires**: les jours et horaires d'ouverture, comme pour l'ensemble des bibliothèques, conviennent de façon différente aux publics variés qui les fréquentent: les travailleurs et les scolaires par exemple sont soumis à des emplois du temps qui peuvent ne pas toujours concorder avec les horaires d'ouverture des logithèques. Dans l'ensemble cependant l'horaire d'ouverture hebdomadaire des logithèques est important: seules **une petite logithèque** comme celle d'Issoudun et **une logithèque spécialisée** comme la didacthèque professionnelle de La Villette n'ouvrent que **8 heures par semaine**; les **logithèques de consultation sur place ouvrent en général entre 23 et 26 heures par semaine**: c'est le cas des didacthèques enfants et adultes de La Villette, de la Bibliothèque Publique d'Information, des logithèques de Montpellier, Metz, ou Lorient. Les deux extrêmes sont tenus par l'Atelier de pratique informatique de Clermont-Ferrand, avec 36 heures d'ouverture hebdomadaire, et par la logithèque de Chambéry, qui n'ouvre que 12 heures. Quant aux horaires d'ouverture hebdomadaire des logithèques de prêt, il semble assez variable: 16 heures pour Caen, 31 heures pour Grenoble...

De larges horaires d'ouverture sont donc pratiqués par la plupart des logithèques; les exceptions relèvent davantage du type de public visé et des possibilités matérielles que d'une distinction entre logithèques de consultation sur place et logithèques de prêt.

Pour les logithèques de consultation sur place, la mise au point d'un **système de réservation par tranche horaire et/ou par poste**, peut également venir limiter l'accès, dans un but de gestion de la circulation des utilisateurs: à La Villette par exemple, l'accès est libre mais l'utilisation des machines est limitée à deux heures par séance; ailleurs, l'accès sera limité à un nombre de séances hebdomadaires de durée fixe: 3 séances maximum de 2 heures par semaine à Metz... Chaque cas est particulier et les modalités de réservation peuvent être modifiées si le besoin en est manifesté par les utilisateurs ou par le personnel d'encadrement.

Par ailleurs, et dans un cadre disciplinaire cette fois, **l'accès peut être suspendu ou interdit** pour les utilisateurs indécents.

### **2.2.3 - La définition des attributions du médiathécaire/logithécaire**

Tout comme on parle de médiathèque, de logithèque, ou de didacthèque, on trouve aussi bien les termes de **médiathécaire** (c'est le cas à La Villette) que de **logithécaire** (comme à Evreux) lorsque l'on évoque le personnel qui travaille en logithèque. Mais il s'agit bien souvent de bibliothécaires, d'assistants ou d'informaticiens qui se retrouvent dans ces services sans avoir vraiment reçu de formation spécifique. Leur tâche-même demande à être spécifiée et varie selon le service que l'on offre au public.

### **2.2.3.1 - Un rôle d'encadrement technique**

A La Villette, les médiathécaires accueillent le public dans les différentes didacthèques. Ils ou elles proposent à l'utilisateur un catalogue thématique lui permettant de sélectionner le ou les logiciels qu'il souhaite consulter et un catalogue alphabétique lui indiquant le ou les postes sur lesquels ceux-ci sont installés. A ce rôle classique d'accueil s'ajoute un rôle d'aide technique aux utilisateurs qui ont des difficultés avec l'ordinateur ou le mode d'utilisation du logiciel, aide technique qui va jusqu'aux réparations des petites pannes.

La responsabilité technique du médiathécaire peut également s'étendre à l'installation des logiciels sur les disques durs, comme c'est le cas à La Villette, tandis qu'à la Bibliothèque Publique d'Information, cette responsabilité relève d'un informaticien.

### **2.2.3.2 - Un rôle d'animateur et d'éducateur**

Comme tous les autres secteurs de la bibliothèque, la logithèque peut être amenée à recevoir des groupes ou à organiser des animations et le logithécaire se trouve dès lors investi des fonctions d'animateur au cours par exemple de démonstrations, de conférences ou de tournois.

De même, dans une logithèque de consultation sur place, dont la collection est essentiellement composée de didacticiels et outils bureautiques, le logithécaire peut être sollicité non plus pour des problèmes techniques liés au support informatique mais pour des problèmes "pédagogiques", liés au contenu du logiciel. Il s'agit d'un cas comparable à celui d'un bibliothécaire amené à pratiquer l'aide aux devoirs à la demande de l'utilisateur. Lorsqu'il s'agit de support informatique, l'aide aux devoirs se rapproche de l'Enseignement Assisté par Ordinateur (E.A.O.) pratiqué par les enseignants dans certains établissements scolaires. La question qui se pose est la suivante: l'Enseignement Assisté par Ordinateur relève-t-il des logithèques ou des établissements scolaires? C'est

l'une des questions auxquelles toute nouvelle logithèque doit apporter sa réponse en se définissant elle-même.

### 2.2.3.3 - Un rôle d'orienteur

Les logithèques offrent une utilisation en quasi-totale autonomie et attirent de nouveaux publics: il paraît important que le logithécaire fasse connaître au grand public les nouveaux supports et lui en facilite l'accès, mais cela signifie-t-il qu'il devra, une fois formé, assurer la formation des utilisateurs? Cette fonction de formateur demande un énorme travail de service public et une très grande disponibilité; elle soulève les controverses.

Une autre option serait, ainsi que le suggère Pierre-Marie BELBENOIT-AVICH dans un article récent<sup>2</sup>, que le médiathécaire devienne un "conseiller en information", pour "aider les usagers à trouver leurs propres chemins".

De "conseiller en information" à "conseiller en orientation", la marge n'est pas grande, et la question se pose de savoir si les fonctions d'orientation scolaire ou professionnelle relèvent des bibliothécaires, et des logithécaires donc lorsque l'information est contenue par le support informatique..

La définition des fonctions du médiathécaire/logithécaire ne va pas de soi et relève d'un certain nombre d'options possibles qui détermineront la nature du service offert au public: la distinction s'établit entre logithèque pour tous les publics et logithèque pour public spécialisé, entre logithèque d'accès gratuit et logithèque d'accès payant... C'est à chaque logithèque, à chaque collectivité locale, à chaque médiathécaire d'apporter sa définition et de se définir soi-même. Une certitude reste acquise: l'un des rôles du bibliothécaire en général, du logithécaire en particulier, "c'est d'offrir tous les outils possibles d'autoformation et d'ouvrir ainsi la bibliothèque sur le monde".<sup>3</sup>

## 2.3 - LE CRITERE DE COMPOSITION DE LA COLLECTION

Une rapide consultation des fiches descriptives des logithèques françaises montre à

---

<sup>2</sup> BELBENOIT-AVICH, P. "La bibliothèque électronique: bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui?", *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°6, p.60-64.

<sup>3</sup> LE SAUX, A. "Les documents sur support informatique dans les bibliothèques", *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n°3, p. 91-94.

l'évidence que celles-ci se distinguent également par la composition de leur collection de logiciels. Deux critères de définition sont possibles: **la collection se compose de divers types de logiciels** (logiciels du domaine public ou logiciels commerciaux); **la collection se compose de manière thématique** (outils bureautiques, jeux, didacticiels...) et la logithèque se spécialise alors en atelier de pratique informatique, en logithèque professionnelle, en atelier d'écriture et de lecture, en didacthèque... Les deux critères se combinent toujours, mais une dominante peut être déterminée pour chaque logithèque. Il s'agit encore une fois de prendre des options raisonnées, dont on aura mesuré les implications avant toute réalisation concrète.

### 2.3.1 - Les différents types de logiciels

#### 2.3.1.1 - Les logiciels du domaine public

Comme cela a été défini sous l'aspect des implications juridiques, il s'agit de **logiciels gratuits** et dont l'auteur a renoncé à ses droits d'auteur (**freeware**) ou de **logiciels en libre essai (shareware)** dont la diffusion et l'essai sont libres, en échange d'une petite contribution par l'utilisateur régulier. Leur avantage pour la composition d'une collection est que le fonds est immense et très varié: il se compose de beaucoup d'utilitaires mais aussi de langages, de jeux et de logiciels éducatifs. La plupart de ces logiciels sont en anglais (le shareware en particulier est beaucoup plus développé dans les pays anglo-saxons que dans les autres pays) mais on en trouve également en français.

Pour une logithèque, les logiciels du domaine public présentent deux avantages: leur gratuité et leur libre circulation. Cependant, ces logiciels ont perdu l'attrait de la nouveauté et ont pu mal vieillir (qualité du graphisme...).

**Les logithèques dont la collection comporte une part importante de logiciels du domaine public sont des logithèques de prêt**, comme c'est le cas à GRENOBLE (1130 logiciels, soit 68% de la collection).

#### 2.3.1.2 - Les logiciels commerciaux

Le catalogue en est très important et comporte surtout des logiciels de jeux et des logiciels éducatifs mais aussi des disquettes d'exercices accompagnant les livres d'apprentissage des logiciels commerciaux, des versions bridées de logiciels commerciaux (une version bridée dispose de la plupart des fonctionnalités du logiciel à part l'impression et/ou la sauvegarde des documents créés), des disquettes accompagnant

certaines revues...

Ces logiciels sont souvent protégés contre la copie, ce qui en rend le prêt possible, mais peuvent aussi être proposés en consultation sur place.

### 2.3.2. - Les compositions thématiques

#### 2.3.2.1 - Les logiciels de jeux

Ils connaissent une grande vogue depuis quelques années et particulièrement auprès des jeunes: c'est le succès assuré pour une logithèque que de proposer le prêt de logiciels de jeux. Un tel choix implique pour une logithèque de ne pratiquer que le prêt si elle ne veut pas se voir transformée en salle de jeux: c'est un avantage si elle dispose de peu de place, comme c'est le cas à Caen. Les logiciels de jeux sont en outre peu coûteux en général.

#### 2.3.2.2 - Les logiciels bureautiques

Il s'agit d'outils de bureau informatiques: traitement de textes, bases de données, tableurs, logiciels graphiques, logiciels statistiques, les logiciels de dessin, les utilitaires de publication assistée par ordinateur...

Ces logiciels sont en général proposés en consultation sur place, comme c'est le cas à Nantes, Montpellier ou Clermont-Ferrand; ils permettent à l'utilisateur d'effectuer des travaux personnels sur un outil dont il ne dispose pas, ce qui correspond davantage aux besoins des étudiants et des adultes insérés dans la vie active. De plus, les outils bureautiques demandent souvent un apprentissage, ce qui pose à nouveau le problème de définir si le médiathécaire doit être un formateur.

Une logithèque qui prend l'option de privilégier les logiciels bureautiques dans sa collection s'oriente de fait vers un service d'atelier d'informatique de travail sur place et à destination des adultes et des étudiants, ainsi que l'a fait la bibliothèque de CLERMONT-FERRAND.

#### 2.3.2.3 - Les didacticiels

"Un didacticiel est un logiciel à vocation pédagogique. Il propose à l'utilisateur un ensemble de fonctionnalités dont la manipulation vise à faire acquérir ou mettre en

oeuvre des connaissances"<sup>4</sup>. Il existe de nombreuses variétés de logiciels éducatifs, qui transparaissent dans les termes utilisés: didacticiel, tutoriel, imagiciel, ludiciel... Il est possible d'esquisser une rapide typologie en matière de démarche d'apprentissage.

Les **tutoriels** ou "**tourne-pages**" sont comparables à des livres mis sur support informatique et dont chaque écran serait une page. Ils procèdent par l'exposé d'un contenu, suivi d'exercices d'application et d'un contrôle des connaissances.

Les **exerciseurs** proposent un ensemble d'exercices sur des thèmes donnés, avec correction immédiate.

Les **jeux éducatifs** ou **ludiciels** placent l'utilisateur dans un contexte ludique et lui font découvrir un domaine de connaissances: ils prennent la forme de jeux d'éveil, questionnaires, jeux d'action du type jeu d'arcade, jeux de création-construction, jeux de stratégie...

Les **logiciels de simulation** ou de **modélisation** mettent l'apprenant en situation et lui permettent de visualiser, en temps réel, les conséquences de chacune des décisions prises (simulation de processus économiques, biologiques, physiques...).

Les **logiciels outils** ou **d'aide à la création** proposent un environnement de création: dessin animé ou non, hypertexte...

Les **logiciels générateurs** proposent une architecture informatique et graphique qui permet de générer un style d'exercices, et qui de ce fait est davantage destiné aux enseignants et à l'enseignement assisté par ordinateur.

En matière de logiciels éducatifs, l'offre est très large, couvre de très nombreux domaines et fait appel à des types d'approche variés. Une logithèque qui privilégie de manière significative les didacticiels s'oriente de ce fait **vers un service de didacthèque** en consultation sur place, comme cela est pratiqué dans les trois didacthèques de La Villette, dont la collection est en outre limitée aux domaines scientifiques pour les didacthèques adultes et enfants.

Une ultime sélection thématique consiste donc à choisir, en plus du type de logiciel, **les domaines de connaissances** qui seront représentés dans la collection: les langues à la

---

<sup>4</sup> PAQUELIN, D. "De nouveaux outils de formation: les didacticiels", *Actualité de la Formation Permanente*, 1993, n° 125, p. 24.

Bibliothèque Publique d'Information, les sciences pour les didacthèques de La Villette, tous les domaines mais à destination des 12-16 ans à Villeneuve d'Ascq.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

Toute création de logithèque est sous-tendue par la détermination d'options en matière de mode de fonctionnement, de service offert au public et de composition de la collection. Chacun de ces groupes d'options permet de classer l'ensemble des logithèques françaises selon des grandes tendances; mais pour chacune d'entre elles, c'est la complémentarité des options prises qui apporte une définition du point de vue de son fonctionnement et de ses missions, avec toutes les implications qui en découlent.

D'autres options concernent davantage les contraintes matérielles de la mise en application: une fois déterminé ce que l'on veut faire, il reste à examiner ce que l'on peut matériellement faire.

## CHAPITRE 3: LES CONTRAINTES MATERIELLES ET TECHNIQUES D'UNE REALISATION CONCRETE

Le projet de logithèque ayant été défini dans sa dimension de service public, une étude des possibilités de réalisation concrète peut commencer. Il s'agit en effet de choisir **quels matériels acquérir** et donc de déterminer les critères les plus pertinents pour atteindre le but assigné au projet, puis d'étudier la **pertinence d'une mise en réseau**, enfin de définir une **méthode de constitution du fonds de logiciels** et éventuellement de CD-ROM.

Je ne suis pas une technicienne et ma prétention n'est pas de donner des solutions. Je me place dans la perspective d'un conservateur chargé d'étudier la faisabilité d'un projet de logithèque et j'expose différentes options possibles, m'appuyant d'une part sur **les réponses à un questionnaire adressé aux logithèques** et d'autre part sur **des fiches techniques mises au point par le Groupe Logithèque** dans le but d'aider aux acquisitions de matériel et aux options informatiques.

### 3.1 - QUELS MATERIELS INFORMATIQUES ACQUERIR ?

#### 3.1.1 - Les critères préalables

Le premier critère à prendre en compte est le **mode de fonctionnement adopté** par la logithèque. Une **logithèque de prêt** doit tenir compte de l'équipement informatique du public visé, ce qui se traduit par une diversité des versions proposées (version PC, version Macintosh...). Les logiciels demandent d'autre part à être vérifiés à chaque retour: une logithèque de prêt sera donc équipée d'un parc d'ordinateurs représentatifs du marché; ceux-ci peuvent par ailleurs être mis à la disposition des emprunteurs pour tester les logiciels avant de faire leur choix, comme cela est proposé à la logithèque de CAEN.

Une **logithèque de consultation sur place** obéit à une autre logique d'acquisition: elle doit proposer un parc de machines suffisamment important pour répondre aux demandes du public. La variété des types de postes n'est pas indispensable; c'est leur nombre qui compte avant tout: ainsi, la didacthèque tout public de LA VILLETTE propose 24 postes dont 23 compatibles PC et 1 Macintosh.

Un deuxième critère repose sur le **type de logiciels proposés** au public. Les **logiciels de jeux** sont pour la plupart proposés en version PC ou MAC mais peuvent l'être pour d'autres types de micros tels que les Atari; ils demandent souvent l'installation de périphériques tels que souris ou joystick, carte sonore et casque. Les **logiciels de bureautique** nécessitent également souvent l'adjonction d'une souris, voire d'une carte sonore, d'une carte vidéo spécifique et d'un scanner; comme ils sont destinés à réaliser des travaux personnels, une imprimante est nécessaire. Il en est de même pour les **didacticiels**: beaucoup se présentent sous un aspect ludique et font appel aux possibilités du multimédia en matière d'animation sonore et vidéo; certains donnent également la possibilité d'imprimer les travaux réalisés.

Un troisième critère sera l'**adaptation des machines aux applications d'avenir**: les **lecteurs de CD-ROM** font leur apparition dans les logithèques et les **lecteurs de CD-I** les suivront vraisemblablement.

Entrent également en ligne de compte d'autres critères, tels que **la surface des locaux**: le minimum se situe dans les 35 m<sup>2</sup> comme c'est le cas à CAEN, CLERMONT-FERRAND et NANTES, pour respectivement 7 postes de vérification, 11 postes en utilisation sur place et 3 postes de consultation des logiciels interdits de prêt. La didacthèque enfants de LA VILLETTE compte 40 m<sup>2</sup> pour 6 postes en consultation sur place, la logithèque de LORIENT 45 m<sup>2</sup> pour 11 postes en consultation sur place. Les plus grandes dépassent les 100 m<sup>2</sup>: 100 m<sup>2</sup> à la Bibliothèque Publique d'Information pour 18 postes en consultation sur place, 150 m<sup>2</sup> pour les didacthèques tout public et professionnelle de LA VILLETTE pour respectivement 29 (ou 24?) et 19 postes en consultation sur place, 170 m<sup>2</sup> à la logithèque de METZ pour 9 postes de consultation sur place des logiciels interdits de prêt...

Cette suite d'exemples montre qu'on ne peut pas définir de règle en matière de surface ni même en matière de locaux: la logithèque de CAEN est installée dans un couloir, celles de GRENOBLE ou MONTPELLIER sont couplées avec la vidéothèque, celle de SAINT-ETIENNE n'a pas d'espace propre alors que celle de METZ dispose à elle seule

d'une annexe de 170 m<sup>2</sup>. Joëlle MULLER préconise cependant de 4 à 5 m<sup>2</sup> par poste de consultation<sup>1</sup>.

Le **budget alloué à la logithèque** est le critère qui, finalement, pèsera le plus lourd dans le choix du nombre de postes et du perfectionnement du matériel retenu.

Un dernier critère ne doit pas être négligé: **celui des compétences informatiques du personnel chargé d'assurer la maintenance et l'installation des logiciels**: les logithécaires consultées à la didacthèque professionnelle de LA VILLETTE ont estimé par exemple le temps d'installation d'un logiciel sur disque dur à un quart d'heure dans les cas simples (lorsque la fonction d'installation est prévue sur le logiciel lui-même), à une demi-journée dans les cas complexes.

### **3.1.2 - Les choix de matériel effectués par les logithèques: premières réponses à un questionnaire**

La démarche la plus logique, lorsqu'on se lance dans la création d'un nouveau secteur, et surtout lorsqu'il s'agit d'un secteur aussi spécifique qu'une logithèque, est de s'adresser aux établissements qui en ont réalisé un et aux "personnes-ressources" qui en ont assuré la mise en place. En ce qui concerne le choix du matériel informatique en particulier, une enquête auprès des autres logithèques permet d'une part de s'inspirer de réalisations concrètes (et en ce sens les plus récentes sont les plus intéressantes au niveau de l'estimation des coûts et au niveau de l'éventuel recours à des techniques nouvelles), d'autre part de bénéficier des constatations qui ne peuvent naître qu'à la suite de la mise à l'épreuve que constitue le fonctionnement régulier d'un équipement.

C'est pourquoi, au cours de mon stage à VILLENEUVE D'ASCQ, a été mis au point, en collaboration avec le Service Informatique de la ville, un questionnaire portant sur l'équipement en matériel des logithèques françaises. Il portait essentiellement sur les caractéristiques techniques et sur les performances du matériel, sur les modes de sécurité adoptés, sur l'éventuelle mise en réseau des postes et sur l'estimation du coût de mise en place pour les réalisations les plus récentes. Le but de ce questionnaire était de fournir au Service Informatique les indications nécessaires au choix du matériel et à son installation.

A ce jour, 6 questionnaires seulement ont été retournés: 3 par la médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie de LA VILLETTE, et un par les logithèques de CHAMBERY, MONTPELLIER et ISSY-LES-MOULINEAUX. Le modèle du

---

<sup>1</sup> Joëlle MULLER. *Les logithèques*, op. cit., p 75.

questionnaire est fourni en annexe; je ne reproduirai ici, pour chaque questionnaire, que les éléments de réponse apportés par chacun, et surtout les commentaires complémentaires.

### 3.1.2.1 - Les matériels des didacthèques de LA VILLETTE

Les didacthèques de LA VILLETTE étaient à l'origine équipées en nanoréseau, avant de passer aux compatibles PC: Logabax, puis Zénith et actuellement Dell, ainsi qu'1 Macintosh dans la didacthèque tout public. Le choix de PC est justifié par le fait qu'à l'origine les didacticiels étaient en majorité en version PC, une diversification des types de postes est annoncée.

**Les types de machines** sont ainsi définis: **pour la didacthèque enfants**, 6 postes de marque Zénith, avec un processeur de type 386 et de vitesse 16 MégaHertz (MHz), une mémoire vive de 640 K., et une capacité de disque dur de 80 Mégaoctets (Mo). **Pour la didacthèque tout public**, 24 postes de marque Dell, avec un processeur de type 486 et de vitesse 32 MHz, une mémoire vive de 2 Mo, et des capacités de disque dur de 80 à 200 Mo. **Pour la didacthèque professionnelle**, 19 postes de marques Zénith et Dell, avec des processeurs de types 386 et 486 et de vitesses de 16 à 33 MHz, des mémoires vives de 640 Ko. à 4 Mo, des capacités de disques durs entre 80 et 200 Mo.

Tous les postes sont équipés d'une **carte graphique** VGA ou SVGA, seuls ceux de la didacthèque professionnelle possèdent une **carte de son** Soundblaster et des **écouteurs** (le confort des usagers et l'absence de logiciels de langues sont invoqués pour justifier leur absence dans les deux autres didacthèques). **Les logiciels ne sont pas exploités en réseau pour des raisons de coût et de maintenance, mais sont installés sur le disque dur des appareils, voire sur plusieurs appareils si le logiciel est très demandé.** La nécessité d'un réseau pour les logiciels les plus demandés est cependant exprimée.

Seule la didacthèque professionnelle est actuellement équipée d'un **lecteur multiplateau de CD-ROM** de marque Pioneer, assez ancien et d'une **imprimante en noir et blanc** de marque Hewlett Packard. L'équipement en lecteurs de CD-ROM sur lesquels seraient implantés des logiciels est envisagé pour les didacthèques enfants et adultes.

En ce qui concerne les mesures de sécurité du matériel, pour les deux didacthèques ouvertes au public, **un mobilier spécifique** a été adopté: il s'agit d'un habillage en bois ou en métal, enfermant les unités centrales, les écrans et les ventilateurs.

### 3.1.2.2 - Les matériels de la logithèque de MONTPELLIER

Le **parc de machines** de la logithèque de MONTPELLIER se compose de 10 PC (4 Zénith, 1 ACT, 1 IBM, 2 Dell) et 2 Macintosh. Les processeurs sont de type 8086, 286, 386 et 486 et de vitesse 25, 33 ou 66 MHz., de capacité de mémoire vive de 4 et 8 Mo, de capacité de disque dur de 40, 70, 170 et 250 Mo. La logithécaire, Hetty VILLIERE, précise que "l'évolution des logiciels explique l'achat de machines de plus en plus puissantes".

Les 10 postes sont équipés d'une **carte graphique**: 1 en CGA, 3 en VGA et 6 en SVGA; 7 d'entre eux possèdent une **carte de son** Soundblaster ou Orchid et des écouteurs.

L'option de l'**exploitation en réseau n'a pas été retenue pour des raisons de coût et de maintenance. La non compatibilité des logiciels éducatifs (?) est également invoquée.** Les logiciels sont donc **installés sur disque dur, parfois sur plusieurs machines** (licences multipostes).

La logithèque possède par ailleurs **7 lecteurs de CD-ROM**: 3 sont individuels (dont 1 avec caddie, ce qui évite de mettre les doigts sur le disque) et 4 sont multi-CD, ce qui éviterait les manipulations mais aurait pour inconvénient une certaine lenteur. **Quant à la mise en réseau des lecteurs de CD-ROM, elle est jugée trop coûteuse pour des CD-ROM de vulgarisation, et la capacité d'une multitour (28 disques) trop réduite.**

En ce qui concerne **les imprimantes**, la logithécaire signale la difficulté de contrôle et celle de faire payer les impressions. Les imprimantes qui accompagnent les postes équipés en bureautique seront donc supprimés en 1995 à cause de la gestion lourde et de l'aspect "société de service" que prend la logithèque.

En matière de **sécurité du matériel**, une cache a été faite sur mesure pour les CD; à part les postes bureautiques, les saisies ont été protégées par un menu d'accueil qui cache le système (l'arrivée de l'interface Windows perturbe ce système); enfin, les câbles sont fixés dans des paniers métalliques faits sur mesure et attachés sous les tables.

### **312.3- Les matériels de la logithèque de CHAMBERY**

La logithèque de CHAMBERY possède **7 postes**: 5 PC de type Model 8036 et 2 Macintosh; les processeurs sont de type 386 et de vitesse 33, 20 et 16 MHz., la mémoire vive est de 4 Mo et les capacités de disque dur de 40 ou 80 Mo.

Tous les postes sont munis d'une **carte graphique**: 2 en CGA et en SVGA. Aucune réponse n'a été donnée en ce qui concerne les cartes de son.

**L'option de la mise en réseau n'aurait pas été retenue par choix initial d'une utilisation des postes en autonomie et pour éviter les problèmes de manque de manuels: elle est maintenant envisagée pour permettre la consultation d'un même logiciel par plusieurs utilisateurs à la fois.**

La logithèque est également équipée d'une **imprimante laser** Apple. L'installation de **lecteurs de CD-ROM** est envisagée.

Pour la **sécurité des matériels**, des logiciels de protection des fichiers (Fileguard pour Macintosh et PC Tools pour les PC) ont été retenus; les lecteurs de disquettes sont protégés par un système SECUDISC; un gainage protecteur des câbles est actuellement en cours.

L'installation, qui date de novembre 1992, aura représenté un **budget en matériel** de 94.899 F. et un **budget en logiciels** de 63.453 F. (pour 40 logiciels), soit un **total de 178.352 F** (hors taxes ou toutes taxes comprises?).

#### **3.1.2.4 - Les matériels de la logithèque d'ISSY-LES-MOULINEAUX**

Le questionnaire a été rempli par Emmanuel COLIN, responsable de la logithèque et auteur par ailleurs de communications au Groupe Logithèque sur les choix informatiques. Il fait état d'un parc de **11 postes**, de marques Dell et Apple; les processeurs sont de type 486 et de vitesse 25 Mhz, la mémoire vive est de 4 Mo, et les capacités de disque dur de 80, 120 et 200 Mo.

Tous les postes sont munis d'une **carte graphique** SVGA et d'une **carte de son** Soundblaster (l'équipement en écouteurs est prévu pour plus tard).

**L'exploitation est faite en réseau Ethernet de type Novell.**

La logithèque possède également 2 **imprimantes** reliées à son réseau multimédia et 1 **lecteur multi CD** de CD-ROM de marque Pioneer, l'acquisition d'autres lecteurs et leur mise en réseau étant envisagée pour un proche avenir.

Un **meublier spécifique** (de marque Interlignes) a été retenu pour la protection des postes et des câbles.

L'installation, qui date de 1994, aura représenté un **coût d'acquisition de matériel** (1 serveur, 11 postes, 1 lecteur CD-ROM, 2 imprimantes, 1 licence Novell pour 25 utilisateurs, et 2 Hub, installation et logiciel de sauvegarde compris) **de 330.000 F. hors taxes.**

### **3.1.3 - Les recommandations du Groupe Logithèque en matière d'acquisition de matériel**

Outre les résultats présents et à venir de l'enquête sur l'équipement actuel des logithèques françaises, les initiateurs de nouvelles réalisations peuvent également s'inspirer d'un document plus théorique: en novembre 1993 en effet, **le Groupe Logithèque produisait une fiche technique sur les matériels informatiques recommandés selon le mode de fonctionnement des logithèques** (prêt ou consultation sur place pour la formation ou la bureautique). Cette fiche ne prend en compte que les types de micros standards du marché (compatibles PC et Macintosh) et énonce pour chaque type de logithèque des recommandations en matière de capacités et performances.

Les quatre pages de ce document figurent en annexe à titre d'information.

## **3.2 - DE LA PERTINENCE D'UNE MISE EN RESEAU DES POSTES D'UNE LOGITHEQUE**

Parmi les professionnels des sciences de l'information et des bibliothèques, le thème de la mise en réseau est à l'honneur (par exemple en matière d'OPAC sur CD-ROM en réseau local). La mise en place d'une logithèque nécessite, à l'heure actuelle, d'examiner préalablement la pertinence d'une mise en réseau des postes de consultation.

### 3.2.1 - Les inconvénients

Sur les six logithèques qui ont répondu au questionnaire cité ci-dessus, une seule recourt à l'exploitation en réseau: celle d'ISSY-LES-MOULINEAUX, qui est la plus récente (ouverture en mars 1994). Les autres logithèques invoquent divers inconvénients inhérents à la mise en réseau. Le premier est **le coût** d'une telle solution: à ISSY-LES-MOULINEAUX, la part consacrée au réseau lui-même (le logiciel Netware, le logiciel de sauvegarde, le serveur, le lecteur de DAT HP, deux Hub et leur installation par le fournisseur ) représente plus de la moitié du prix total hors câblage de l'ensemble du matériel informatique comportant 11 postes de consultation (soit 330.000 F. hors taxes). Pour comparaison, la logithèque de CHAMBERY, créée dix-huit mois plus tôt avec 5 postes et sans mise en réseau, a requis un budget en matériel de 95.000 F.

Le deuxième inconvénient, avancé par les logithèques de LA VILLETTE ou celle de MONTPELLIER, est celui d'une **maintenance très lourde et de problèmes d'installation**: l'installation de certains logiciels sur le serveur pose parfois des problèmes. C'est ainsi qu'Emmanuel COLIN, responsable de la logithèque d'ISSY-LES-MOULINEAUX, fait état dans une fiche soumise au Groupe Logithèque en juin 1994 de difficultés rencontrées pour l'installation des logiciels bureautiques Microsoft sur PC quand Windows ne figure pas sur le serveur.

Le troisième inconvénient est que la gestion d'un tel réseau, si elle ne nécessite pas forcément des capacités d'informaticien (le fournisseur peut installer le matériel), nécessite cependant une bonne culture en micro informatique et une bonne maîtrise du Dos et de Windows permettant de suivre **une formation relativement solide** sur le type de réseau adopté. Ce type de formation est en général très coûteux.

### 3.2.2 - Les avantages

Les avantages d'une mise en réseau des postes ne sont cependant pas négligeables: quatre des cinq logithèques qui ont répondu au questionnaire et qui n'en sont pas équipées envisagent la mise en place d'un réseau.

Le premier avantage est une **mise en commun des logiciels et des imprimantes**: plusieurs utilisateurs sont donc en mesure de consulter le même logiciel en même temps, ce qui, sans réseau, n'est possible qu'en installant le logiciel sur plusieurs postes. Les

didacthèques de LA VILLETTE en particulier souhaiteraient mettre sur réseau leurs logiciels les plus demandés.

Emmanuel COLIN, dans sa fiche technique de juin 1994, signale d'autres avantages: **la sauvegarde des données du serveur et des stations avec certains logiciels** (ISSY-LES-MOULINEAUX par exemple a adopté Arcnet 5.1 de Cheyenne Software); **l'accès des utilisateurs à leur fichier sur le serveur depuis n'importe quelle station et le nettoyage plus facile de ces fichiers**; **l'accès sélectif des utilisateurs aux fichiers** (répertoires propres aux bibliothécaires par exemple); **la copie de certaines configurations ou installations d'une station à l'autre via le réseau.**

Du point de vue de l'amélioration des services rendus au public et du fonctionnement de la logithèque, la mise en réseau offre des possibilités très séduisantes et tente très naturellement les logithèques, même si elles doivent y renoncer pour les raisons énoncées précédemment.

### **3.2.3 - Les possibilités de mise en réseau des CD-ROM**

S'adaptant aux nouvelles technologies mises sur le marché, les logithèques s'orientent de plus en plus vers une collection composée de logiciels et de CD-ROM. Le CD-ROM présente en effet des avantages au niveau de la capacité de mémoire et du coût à l'achat. Les logithèques qui n'en ont pas encore envisagent d'en acquérir dans un proche avenir, et la très récente logithèque d'ISSY-LES-MOULINEAUX étudie la possibilité d'une mise en réseau de lecteurs de CD-ROM.

La fiche technique d'Emmanuel COLIN recense trois solutions techniques: **l'installation d'un juke box sur le serveur du réseau** (mais le nombre de têtes de lecture du juke box risque d'être insuffisant par rapport au nombre de stations du réseau); **l'installation de tour(s) de lecteurs sur le serveur** (sachant que le nombre de disques en ligne est limité); **l'adjonction d'un micro serveur de CD-ROM sur le réseau**, comme cela a été réalisé à la médiathèque de la Part Dieu à Lyon, mais qui est la solution la plus coûteuse.

Quoi qu'il en soit, l'adoption de telles solutions nécessite la présence fréquente si ce n'est constante de professionnels de l'informatique.

### 3.3 - LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS DE LOGICIELS ET CD-ROM

#### 3.3.1 - De la difficulté de connaître l'offre du marché

Les logiciels et CD-ROM, de même que les autres types de documents susceptibles de figurer dans les collections d'une bibliothèque, font l'objet d'une sélection avant acquisition. En matière de logiciels cependant, il n'existe pas de document exhaustif répertoriant les logiciels disponibles sur le marché: entre les annuaires et catalogues sur papier rapidement périmés, les catalogues des éditeurs et la multitude de revues de micro-informatique, le choix est immense et diffus.

**Le Groupe Logithèque a d'ailleurs mis au point une liste d'aides aux acquisitions** de plus de cent pages, liste gracieusement remise à ceux qui en font la demande, et dont l'importance du nombre de références illustre bien celle de l'offre sur le marché. Une logithèque aura tout intérêt à s'abonner à quelques revues de micro-informatique, aussi bien à l'usage des logithécaires que du public d'ailleurs, et à demander aux éditeurs de logiciels de lui faire régulièrement parvenir les catalogues de nouveautés. Le Groupe Logithèque envisage par ailleurs de mettre au point un **"best of"** des logiciels qui serait précieux pour les initiateurs de nouvelles logithèques.

La création d'un dépôt légal des supports informatiques en janvier 1994 ouvre également de nouvelles perspectives de repérage de logiciels.

#### 3.3.2 - Les critères de sélection

Devant la multiplicité et la variété des logiciels et CD-ROM proposés sur le marché, il convient d'établir des critères de sélection.

Un premier critère relève du **type de logiciels**. Le choix de proposer au public des logiciels de jeux, des outils bureautiques ou des didacticiels relève de la réflexion préalable dont les diverses implications ont déjà été examinées et détermine l'orientation de la collection.

Le **type de public visé** constitue également un critère de sélection: certains logiciels sont destinés aux jeunes enfants, d'autres à certaines professions (logiciels d'applications professionnelles) ou à certaines catégories de la population (logiciels d'apprentissage de

la lecture par exemple), etc. Le critère du public visé jouera donc sur le niveau pédagogique du logiciel.

Le **type de fonctionnement** de la logithèque imposera lui aussi des critères en mode de durée de l'apprentissage: on évitera les formations trop longues lorsqu'on fonctionnera en consultation sur place, de même qu'on veillera à ce que la durée des séquences de formation concorde avec celle des plages horaires fixées pour l'utilisation des machines.

D'autres questions se posent en matière de fonctionnement du logiciel. La première tient à la **compatibilité des logiciels ou CD-ROM retenus avec le matériel informatique** possédé: est-ce que le logiciel fonctionne sur le micro-ordinateur de façon appropriée? Les notices techniques précisent en général (mais parfois de façon incomplète) le système d'exploitation et les capacités de mémoire vive et de disque dur nécessaires au fonctionnement du logiciel, et préconisent parfois un ou plusieurs types d'ordinateurs. La procédure d'installation du logiciel sur disque dur ou de non compatibilité avec un réseau peut être également un critère important en cas de manque de personnel qualifié. L'autre question qui se pose en matière de fonctionnement est celle du **besoin d'équipements additionnels** pour assurer un fonctionnement satisfaisant: carte graphique de telle ou telle norme, carte de son, souris ou joystick, imprimante... Ces critères de description matérielle du logiciel doivent correspondre à ceux du matériel dont dispose la logithèque.

D'autres critères s'attacheront **au contenu du logiciel** lui-même. Joëlle MULLER<sup>2</sup> distingue le "**niveau descriptif**" (clarté de la documentation d'accompagnement, souplesse de la navigation à l'intérieur du logiciel, cohérence de la gestion des écrans et du son) et le "**niveau pédagogique**" (objectif pédagogique, méthodes, exactitude du contenu, autonomie, adaptabilité, évaluation du travail de l'utilisateur...), ce dernier étant difficilement accessible aux bibliothécaires et relevant davantage d'enseignants et d'éducateurs. Il s'agit en fait de vérifier si le logiciel répond bien aux fonctions qui lui sont attribuées par le concepteur et l'éditeur.

Une dernière question enfin se pose au logithécaire: **existe-t-il une raison satisfaisante pour la logithèque d'acquérir ce logiciel?**<sup>3</sup> La réponse dépend en partie de l'évaluateur et de sa perception de la cohérence de la composition de la collection. Elle dépend aussi de critères plus objectifs, comme par exemple du prix du logiciel ou de

---

<sup>2</sup> Joëlle MULLER. *Les logithèques*, op. cit., p. 99-101.

<sup>3</sup> Voir les cinq critères fondamentaux de sélection des logiciels proposés par Jane Anne HANNIGAN, in Nicole MOREAU. "Mise sur pied d'une logithèque dans une bibliothèque publique: considérations pratiques". *Argus*, automne 1993, vol. 22, n°2, p.14.

la licence, de l'accord avec l'éditeur sur tel ou tel type d'utilisation, de l'importance du temps d'intervention exigé du logithécaire pour aider l'utilisateur (un outil bureautique par exemple demande davantage d'explications qu'un jeu, un logiciel d'E.A.O. davantage d'encadrement ...).

### 3.3.3 - La mise au point de grilles d'évaluation

L'évaluation d'un logiciel ou d'un CD-ROM est donc complexe car elle relève de nombreux critères. Les logithèques ont donc recours à des **grilles d'évaluation**, qui reflètent leurs priorités.

Dans son ouvrage paru en 1991, Joëlle MULLER détaille trois grilles de sélection mises au point par l'ADITE (Association pour le développement de l'informatique), le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) ou le groupe de projet MEDA<sup>4</sup>. L'inconvénient de ces trois grilles de sélection est qu'elles sont très longues (34 pages, 12 pages et 47 fiches respectivement) et qu'elles demandent des heures pour être remplies correctement.

Les logithécaires sont donc amenés à mettre au point une grille de sélection très allégée en privilégiant certains critères. C'est ainsi que les médiathécaires des didacthèques de la Cité des Sciences de LA VILLETTE ont établi une "Fiche de visionnement" qui fait apparaître les critères de matière-domaines, de niveau-public, de description des objectifs, de typologie, de configuration et un critère d'appréciation.

A VILLENEUVE D'ASCQ, nous avons mis au point une grille de sélection de didacticiels et CD-ROM qui figure en annexe. Le choix de matériel informatique n'ayant pas encore été fait par le Service informatique de la Mairie, cette grille doit servir à indiquer aux informaticiens le type de logiciels souhaités par la bibliothèque et orienter leur choix en fonction du type de fonctionnement retenu. Cela signifie donc que la sélection initiale que nous avons élaborée à l'aide de cette grille dans les catalogues fournis par les éditeurs s'est appuyée essentiellement sur des critères de contenu annoncé et de prix, et que les critères techniques descriptifs devront être revus du point de vue de la compatibilité avec le matériel, tandis que les critères de contenu devront être mis à l'épreuve d'un visionnement grâce à une disquette d'essai, à une visite chez l'éditeur ou dans un salon spécialisé.

---

<sup>4</sup> Joëlle MULLER. *Les logithèques*. op. cit., p. 95-98.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

Le passage d'une définition de la logithèque à une procédure de mise en place est donc complexe et passe par la mise au point d'outils de sélection en matière de matériel informatique et de logiciels, dans le but de toujours garder une cohérence et une compatibilité entre les objectifs déterminés et les choix pratiques effectués. C'est du moins ainsi que nous avons essayé de procéder pour le projet d'"espace 12-16 ans" de la bibliothèque de VILLENEUVE D'ASCQ, que nous allons maintenant pouvoir examiner à la lumière de l'étude menée et en guise de conclusion à cette étude.

## **CONCLUSION: APPLICATION AU PROJET DE FORMATHEQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

Il est devenu possible d'examiner **le projet d'"espace 12-16 ans"** de la bibliothèque de VILLENEUVE D'ASCQ à la lumière des typologies dégagées et de le définir tel qu'il sera proposé au Conseil Municipal afin d'être voté (mon rapport de stage figure en annexe et pourra apporter des précisions d'ordre pratique).

Le principe essentiel qui a présidé à la naissance du projet est de proposer à une classe d'âge spécifique un espace spécifique dédié au travail et équipé des nouveaux supports d'information: le projet s'inspirait dès son origine des réalisations de la Cité des Sciences de LA VILLETTE.

Dans cette optique, c'est donc **un mode de consultation sur place** qui a été envisagé dès le début: la volonté de ne proposer que des didacticiels dicte ce choix, conforté par la possibilité matérielle de disposer, au prix d'une réorganisation interne des espaces de la bibliothèque, d'une salle de 150 m<sup>2</sup>. A la lumière des expériences des logithèques déjà en place, la consultation sur place offre de nombreux avantages: l'acquisition de licences d'utilisation d'une part, l'impossibilité pour l'utilisateur d'amener des disquettes personnelles et donc de copier les logiciels d'autre part permettent de se conformer à la loi sur les droits d'auteur; la non circulation des logiciels évite la diffusion de virus informatiques et limite les risques d'endommagement. La vérification systématique des logiciels n'est pas non plus nécessaire et n'impose pas de charge de travail supplémentaire aux logithécaires.

Les propositions pratiques sont les suivantes: **un espace de 150m<sup>2</sup>**, ce qui se situe parmi les surfaces les plus importantes consacrées par une bibliothèque municipale à sa logithèque; **une équipe de trois personnes** est destinée à prendre en charge le nouveau service: une responsable, dont la réintégration, possible lors de mon stage, est maintenant

effective, une assistante et le responsable de l'informatique, solution qui a paru satisfaisante aux médiathécaires rencontrés à LA VILLETTE; un **premier achat de trois ou quatre postes et d'un lecteur de CD-ROM**, ce qui, d'après Joëlle MULLER constitue le parc minimum nécessaire au bon fonctionnement d'une logithèque de consultation. Le Service informatique de la Mairie semble partisan du **choix de compatibles PC**, mais la bibliothèque suggère également l'achat d'un **Macintosh** pour certains didacticiels qui l'intéressent et qui n'existent qu'en cette version. Par ailleurs, la bibliothèque comme les informaticiens de la Mairie sont assez séduits par les **perspectives d'une mise en réseau** des postes: la proposition de budget avancée par le conservateur est de 525.000 F. et peut permettre, si celui-ci est voté par le Conseil Municipal, d'avoir recours à cette solution technique; cependant, la bibliothèque ne dispose pas de personnel suffisamment formé en informatique pour pouvoir assurer seule la maintenance des équipements, ce qui la rend dépendante du Service informatique. Les conditions matérielles réunies laissent envisager une création dans de bonnes conditions; l'avenir du secteur dépendra du budget annuel qui lui sera attribué et bien entendu du succès auprès du public.

Car si, en matière de fonctionnement, le projet de Villeneuve d'Ascq ne se distingue en rien des logithèques de consultation sur place, **sa spécificité tient au type de service offert au public.**

La salle est en effet **réservée à une classe d'âge, les 12-16 ans** ou "pré-adolescents": Le conservateur mise sur l'attractivité reconnue des logiciels sur les jeunes pour satisfaire un public exigeant et qui semble ne pas trouver sa place dans les autres espaces de la bibliothèque. Ce projet rencontre les préoccupations de la Mairie en matière d'encadrement des jeunes et de prévention de la délinquance. Ce projet constitue donc une expérience sur un public-cible original pour une logithèque.

Par ailleurs, cette salle, **destinée uniquement au travail sur place**, sera équipée non seulement **du support informatique mais aussi des supports plus traditionnels** que sont les livres, les revues, les cassettes audio... La volonté est en effet d'offrir aux jeunes utilisateurs tous les moyens permettant un apprentissage autodidacte et donc d'intégrer dans un même espace les différents supports et les diverses machines nécessaires à leur lecture. L'idéal de l'"espace 12-16 ans" est fondé sur sa destination de lieu de formation plus que sur la mise à disposition de technologies nouvelles: davantage que d'une logithèque ou d'une didacthèque, c'est d'une **formathèque** qu'il s'agit ici, avec toute la dimension d'idéologie sociale que cela comporte. Dans la controverse sur "la

médiathèque incertaine"<sup>1</sup>, la bibliothèque de VILLENEUVE D'ASQ a pris parti pour la mise à disposition de tous les documents pour tous, dans un idéal de service public rendu accessible à chacun grâce à la gratuité et à l'aide des professionnels des bibliothèques.

La constitution des collections de livres, de revues, de logiciels et CD-ROM qui seront mises à disposition dans la formathèque répond donc à plusieurs impératifs. Le premier est un impératif de contenu intellectuel; le deuxième de niveau d'accessibilité pour un public spécifique; le troisième de possibilité de consultation sur place puisque c'est le mode de fonctionnement retenu (on veille par exemple à ce que la durée d'utilisation d'un logiciel ne soit pas incompatible avec les contraintes d'une consultation sur place), le quatrième de couverture du plus grand nombre de domaines de connaissances possibles. Ce sont les quatre critères qui ont été retenus afin d'effectuer une sélection initiale de didacticiels et CD-ROM.

Le rôle des médiathécaires est en voie de redéfinition: devant l'arrivée des technologies nouvelles, on parle de la fin du règne du monopole du papier et des incunables électroniques. Le bibliothécaire n'est plus un intermédiaire obligé pour celui qui recherche l'information. Comme l'annonce Pierre-Marie BELBENOIT-AVICH<sup>2</sup>, "Notre rôle va changer: au lieu d'organiser, comme depuis toujours, la circulation, la communication et la préservation, nous allons devoir répondre aussi à d'autres tâches, davantage centrées sur le conseil et l'orientation". L'accent doit en effet être mis sur l'autonomie de l'utilisateur et le médiathécaire n'est en rien destiné à se substituer aux enseignants, même si bien souvent il est sollicité pour l'aide aux devoirs, par exemple.

Nous avons donc opté pour une définition des fonctions de la médiathèque et de la formathèque de VILLENEUVE D'ASQ en particulier qui, pour reprendre une belle formule d'Anne-Marie DELAUNE, consistent à ne plus seulement viser un "public idéal" qui serait celui des lettrés, ni à réaliser un "idéal du public" en diversifiant l'offre, mais à "faire du public son idéal".

---

<sup>1</sup> Anne-Marie DELAUNE. "La médiathèque incertaine". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n°1, p. 8-11.

<sup>2</sup> Pierre-Marie BELBENOIT-AVICH. "La bibliothèque électronique: bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui?". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°6, p. 63-64.

## BIBLIOGRAPHIE

Les articles et ouvrages sur le multimédia sont innombrables; j'ai donc préféré m'en tenir ici à quelques références qui m'ont été très utiles en ce qui concerne la connaissance du multimédia dans les bibliothèques. M'ont également été très utiles les articles sur les logithèques et didacthèques, ainsi que sur les logiciels et didacticiels. J'ai utilisé quelques ouvrages récents sur l'épineuse question des droits d'auteur appliqués aux nouveaux supports. Par contre, je n'ai trouvé que peu de choses sur les publics des logithèques ou sur les rapports des jeunes avec l'outil informatique. J'ai enfin éliminé les très nombreuses études sur le thème proche de l'Enseignement Assisté par Ordinateur (EAO): on trouvera les principales références dans l'ouvrage fondamental de **Joëlle MULLER**, *Les logithèques*.

### 1- LES BIBLIOTHEQUES ET LE MULTIMEDIA

**AZEMARD, Ghislaine, QUINIOU Jean-Claude.** "Nouveaux médias et nouveaux pouvoirs". *Médiaspouvoirs*, Avril, Mai, Juin 1993, n°30, p. 95-105.

**BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie.** "La bibliothèque électronique: bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui?" *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°6, p. 60-65.

**BLANDIN, Bernard.** *Formateurs et formation multimédia: les métiers, les fonctions, l'ingénierie*. Paris: Les Ed. d'Organisation, 1990, 250 p.

**CHENET, Anne.** "Les mots-clés du multimédia". *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1992, vol. 29, n°2, p. 73-79.

**COTTE, Dominique.** "Questions sur le multimédia". *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1992, vol. 29, n° 4-5.

**DELAUNE, Anne-Marie.** "La médiathèque incertaine". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n°1, p. 8-11.

**EIMERL, Kamila.** *L'informatique éducative*. Paris: A. COLIN, 1993, 181 p.

**LAPELERIE, François.** "Le CD-ROM dans les bibliothèques américaines". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n°3, p. 233-242; n°4, p.313-322; n°5, p. 316-325.

**LE CROSNIER, Hervé.** *La micro-informatique: un nouveau secteur de la bibliothèque*. Paris: Ed. du Cercle de la Librairie, 1986.

**LE SAUX, Annie.** "Les documents sur support informatique dans les bibliothèques". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n°3, p. 91-94.

**LESPERANCE, F.** "Préparons-nous à renoncer au papier". *Livres-Hebdo*, n°47, p. 31.

**MELOT, Michel.** "Les technologies nouvelles sont arrivées". *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1992, n°157, p. 7-9.

**MUCCHIELI, Alex.** *L'enseignement par ordinateur*. Paris: PUF, 1987 (Coll. "Que-sais-je?" n°2360).

**ORAVEP.** *Guide des ressources audio-visuelles et multimédias*. Paris: Centre INFFO, 1990.

**OULLION, Jean-Michel.** "Les premiers pas du multimédia". *Médiaspouvoirs*, Avril-Mai-Juin 1993, n°30, p. 89-93.

**PAPERT, Seymour.** *Jaillissement de l'esprit, ordinateurs et apprentissage*. Paris: Flammarion, 1981.

**ROSENTHAL, J.-A.** "Les murailles s'écroulent: l'impact de l'ère électronique sur les bibliothécaires et leurs utilisateurs". *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1991, n°145, p. 6-9.

**TURKLE, Sherry.** *Les enfants de l'ordinateur*. Paris: Denoël, 1986, 318 p.

**VASSEUR, Frédéric.** *Les médias du futur*. Paris: PUF, 1993, 127 p. (Coll. "Que-sais-je?" n°2685).

## 2- LES LOGITHEQUES ET DIDACTHEQUES

**BISBROUK, M.F.** "La médiathèque de la Cité des Sciences et de l'industrie". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n°2.

**CHARBONNIER, Christine.** "La logithèque de Metz: bibliothèque et électronique". *Bulletin d'Informations- Association des bibliothécaires français*, 1992, n°157, p. 46-48.

**COLIN, Emmanuel.** *Quelques informations sur les réseaux*. Fiche technique du Groupe Logithèque. dactyl., 3 p.

**DEBEUSSCHER, E., GUILLERME, P.** "La logithèque de la bibliothèque publique d'information du centre Georges Pompidou". *Bulletin d'Informations- Association des bibliothécaires français*, 1989, n°143, p. 48-49.

**DEBRION, Philippe.** "La médiathèque du Canal à Saint-Quentin en Yvelines". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°2, p. 31-35.

**DECAMPOS PINTOL DOS SANTOS, Anamelea.** *Créer une didacthèque. De la théorie à la pratique*. Rapport de stage sous la direction de Joëlle MULLER et Françoise HECQUARD. Université de Paris X Nanterre, 1992-1993.

**GROUPE LOGITHEQUE.** *Compte-rendu de la réunion du 2 octobre 1992*. dactyl., 3 p. *Compte rendu de la réunion du 15 janvier 1993*. dactyl., 6 p. *Procès verbal de la réunion du 14 mai 1993*. dactyl. 4 p. *Compte-rendu de la réunion du 29 octobre 1993*. dactyl., 4 p. *Compte-rendu de la réunion du 4 février 1994*. dactyl., 4 p. *Compte-rendu de la réunion du 17 juin 1994*. dactyl., 6 p. *Les virus*. Fiche technique. dactyl., 2 p. *Quels types de logiciels trouve-t-on dans une logithèque?* Fiche technique. dactyl., 4 p. *Quels matériels acquérir?* Fiche technique. dactyl., 5 p.

**JACQUES, J.F.** "La médiathèque d'Issy-les-Moulineaux: où en est la médiathèque?" *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, vol. 39, n°2, p. 36-37.

*La lettre de liaison des didacthèques de la Cité des Sciences et de l'Industrie*. Juillet-Août 1993, n°2; Décembre 1993, n°3; Avril 1994, n°4; Juin 1994, n°5.

**MARIN, François.** "La nouvelle bibliothèque de Saint-Etienne". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°2, p. 26-30.

**MOREAU, Nicole.** "Mise sur pied d'une logithèque dans une bibliothèque publique: considérations pratiques". *Argus*, automne 1993, vol. 22, n°2, p. 14-18.

**MULLER, Joëlle.** "Cité des sciences de La Villette: des logiciels à la médiathèque". *Bulletin d'Informations- Association des bibliothécaires français*, 1989, n°143, p. 51-52.

**MULLER, Joëlle.** *Les logithèques*. Paris: Ed. du Cercle de la Librairie, 1991, 158 p.

**PAYEUR, J.** "La logithèque de la Bibliothèque de Québec". *Documentation et Bibliothèques*, 1986, vol. 32, n°4, p. 153-155.

**ROMIEUX, Monique.** *Préalables à l'acquisition de multimédia dans une logithèque.* Fiche technique du Groupe Logithèque. dactyl., 3 p.

### 3- LOGICIELS ET DIDACTICIELS

**BESNAINOU, R., MULLER, C., THOUIN, C.** *Concevoir et utiliser un didacticiel.* Paris: Ed. d'organisation, 1988.

**MULLER, Joëlle.** "Les logiciels et les CD-ROM". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°5, p. 50-51.

**PAQUELIN, Didier.** "De nouveaux outils de formation: les didacticiels". *Actualité de la formation permanente*, 1993, n°125, p. 24-31.

**PICARD, Muriel, BRAUN, Gilles.** *Les logiciels éducatifs.* Paris: PUF, 1987 (Coll. "Que-sais-je?" n°2377).

### 4- L'ASPECT JURIDIQUE

**Cabinet Alain Bensoussan.** *Le dépôt des logiciels.* Paris: Hermès, 1992, 61 p. ISBN 2-86601-329-8.

**Groupe audiovisuel et multimédia de l'édition.** *Questions juridiques relatives aux oeuvres multimédias.* Paris: Syndicat national de l'édition, 1993, 67 p.

*Le livre blanc du multimédia: forum multimédia 29-30 septembre- 1<sup>er</sup> octobre 1992 CNIT Paris La Défense.* Paris: Capric, 1992, 77 p.

**MARTIN, J., CONSEIL, O., FABREGUETTES, C.** *Services télématiques: les clés juridiques.* Paris: Documentation française, 1988.

**ORAVEP.** *Droits d'auteur et ressources pédagogiques multimédias.* Paris: Centre INFFO, 1994.

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION

Pages 1-6

### CHAPITRE 1 - LES LOGITHÈQUES ET DIDACTHÈQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES EN FRANCE

Pages 7-22

<b>1.1 - Historique et chronologie</b>	7
<b>1.2 - Fiches signalitiques de ces logithèques</b>	10
<b>2.2.1 - La logithèque de CAEN</b>	10
<b>2.2.2 - La logithèque d'ISSOUDUN</b>	11
<b>2.2.3 - Les trois didacthèques de la cité des Sciences et de l'Industrie de LA VILLETTE</b>	12
<b>2.2.4 - La logithèque de la bibliothèque municipale de RENNES</b>	13
<b>2.2.5 - L'atelier de pratique informatique de CLERMONT-FERRAND</b>	13
<b>2.2.6 - L'espace son, langues et logiciels de la Bibliothèque Publique d'Information du centre Georges POMPIDOU</b>	14
<b>2.2.7 - La logithèque de la bibliothèque municipale de GRENOBLE</b>	15
<b>2.2.8 - La logithèque-vidéothèque de la bibliothèque municipale de MONTPELLIER</b>	15
<b>2.2.9 - La logithèque de la bibliothèque municipale de METZ</b>	16
<b>2.2.10 - La logithèque de la bibliothèque municipale de NANTES</b>	16
<b>2.2.11 - La logithèque de la bibliothèque municipale de LORIENT</b>	17
<b>2.2.12 - La logithèque de la bibliothèque municipale de LOUVIERS</b>	18

2.2.13 - La logithèque de la bibliothèque municipale d'ISSY-LES-MOULINEAUX	18
2.2.14 - La logithèque de la médiathèque Jean-Jacques ROUSSEAU de CHAMBERY	19
2.2.15 - La formatheque de la médiathèque du Canal à SAINT-QUENTIN EN YVELINES	19
2.2.16 - La future logithèque de la bibliothèque municipale de RUEIL-MALMAISON	20
2.2.17 - La logithèque de la bibliothèque municipale de SAINT-ETIENNE en cours de création	20
2.2.18 - Le projet de logithèque de la bibliothèque municipale d'EVREUX	21
2.2.19 - Le projet de logithèque de la bibliothèque municipale de SANOIS	22
2.2.20 - Le projet de formatheque 12-16 ans de la bibliothèque municipale de VILLENEUVE D'ASCQ	22

## **CHAPITRE 2 - TYPOLOGIES DES LOGITHEQUES SELON LES OPTIONS CHOISIES ET CE QU'ELLES IMPLIQUENT**

**Pages 23-38**

<b>2.1 - Le critère de mode de fonctionnement: prêt ou consultation?</b>	<b>23</b>
2.1.1 - Les différents types de logiciels et leurs implications juridiques et financières	24
2.1.1.1 - Quels types de logiciels dans quels types de logithèques?	24
2.1.1.2 - Les implications juridiques	24
2.1.1.3 - Les implications financières	25
2.1.2 - Les problèmes liés au type de support: copie, endommagement et virus informatiques	25

- 2.1.2.1 - Le problème de la copie par l'utilisateur 25
- 2.1.2.2 - Les virus informatiques 26
- 2.1.2.3 - Le risque d'endommagement des logiciels ou des ordinateurs 27
- 2.2 - Le critère de type de service offert au public 29**
- 2.2.1 - Un service pour quel public? 29
- 2.2.1.1 -- Le choix de s'adresser à tous les publics 29
- 2.2.1.2 - Le choix de s'adresser à des publics spécifiques 29
- 2.2.2 - Les choix liés au fonctionnement interne 29
- 2.2.2.1 - Accès payant ou gratuit 30
- 2.2.2.2 - Limitation de l'accès 31
- 2.2.3 - La définition des attributions du médiathécaire/logithécaire 33
- 2.2.3.1 - Un rôle d'encadrement technique 33
- 2.2.3.2 - Un rôle d'animateur et d'éducateur 34
- 2.2.3.3 - Un rôle d'orienteur 35
- 2.3 - Le critère de composition des collections 36**
- 2.3.1 - Les différents types de logiciels 36
- 2.3.1.1 - Les logiciels du domaine public 36
- 2.3.1.2 - Les logiciels commerciaux 36
- 2.3.2 - Les compositions thématiques 37

- 2.3.2.1 - Les logiciels de jeux 37
- 2.3.2.2 - Les logiciels bureautiques 37
- 2.3.2.3 - Les didacticiels 38

**CHAPITRE 3 - LES CONTRAINTES MATERIELLES ET TECHNIQUES D'UNE  
REALISATION CONCRETE**

**Pages 39-51**

- 3.1 Quels matériels informatiques acquérir? 39
  - 3.1.1 - Les critères préalables 39
  - 3.1.2 - Les choix de matériel effectués par les logithèques: premières réponses à un questionnaire 40
    - 3.1.1.1 - Les matériels des didacthèques de LA VILLETTE 41
    - 3.1.1.2 - Les matériels de la logithèque de MONTPELLIER 42
    - 3.1.1.3 - Les matériels de la logithèque de CHAMBERY 43
    - 3.1.1.4 - Les matériels de la logithèque d'ISSY-LES-MOULINEAUX 44
- 3.2 - De la pertinence d'une mise en réseau des postes d'une logithèque 46
  - 3.2.1 - Les inconvénients 47
  - 3.2.2 - Les avantages 48
  - 3.2.3 - Les possibilités de mise en réseau des CD-ROM 49
- 3.3 - La constitution des collections de logiciels et CD-ROM 49
  - 3.3.1 - De la difficulté de connaître l'offre du marché 49

3.3.2 - Les critères de sélection 49

3.3.3 - La mise au point de Grilles d'évaluation 50

**CONCLUSION**

**Page 52**

**BIBLIOGRAPHIE**

**Page 55**

**ANNEXES**

## ANNEXES

- 1 - RAPPORT DE STAGE (24 pages)
- 2 - COUPE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE VILLENEUVE D'ASCQ
- 3 - ORGANIGRAMME
- 4 - PLAN DE LA SALLE DESTINEE A LA FORMATHEQUE
- 5 - QUESTIONNAIRE SUR LES MATERIELS MIS AU POINT A VILLENEUVE D'ASCQ
- 6 - QUELS MATERIELS ACQUERIR: FICHE TECHNIQUE DU GROUPE LOGITHEQUE (4 pages)
- 7 - GRILLE DE SELECTION DES LOGICIELS ET CD-ROM DE VILLENEUVE D'ASCQ
- 8 - FICHE DE VISIONNEMENT DES DIDACTHEQUES DE LA CITE DES SCIENCES
- 9 - LISTE DES EDITEURS AYANT FAIT LOBJET D'UNE DEMANDE DE CATALOGUE
- 10 - SELECTION INTIALE DE DIDACTICIELS ET CD-ROM

Anne DIVE, conservateur à la B.D.P.  
du Pas -de-Calais, en stage à la  
Médiathèque de Villeneuve d'Ascq  
2 juillet- 26 aout 1994.

**PROJET D'ESPACE 12-16 ANS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE  
VILLENEUVE D'ASCQ**

En avril 1994, Marie-Josée RICH, directrice de la bibliothèque, présentait au conseil municipal une fiche de projet intitulée "Espace 12-16 ans".

Il s'agissait d'aménager dans les locaux de la bibliothèque une salle de 150 m2 destinée au travail sur place d'un public spécifique et jugé difficile (les pré-adolescents pour reprendre une catégorie définie par les sociologues et les éducateurs), et d'équiper celle-ci en dictionnaires, encyclopédies, revues, mais également en outils multimédia.

Etaient en effet envisagés des didacticiels (ou logiciels de formation et d'enseignement assisté par ordinateur) et des dictionnaires et encyclopédies sur CD-ROM (type Grand Robert...).

Un tel projet s'inspire des trois logithèques de la Médiathèque de la Cité des Sciences de La Villette, qui ont un grand succès auprès des jeunes et qui semblent attirer des catégories socio-professionnelles plus modestes que celles attirées par la médiathèque dans son

ensemble.

Il devrait permettre de contribuer à la lutte contre l'illettrisme et contre la délinquance juvénile, en collaboration avec des enseignants et des éducateurs, mais aussi de répondre à des besoins spécifiques à une classe d'âge qui a du mal à trouver sa place.

Au cours des mois de juillet et août s'est réuni un groupe de réflexion (constitué essentiellement de Marie-Josée RICH, Patrick DUBAR et moi-même) chargé d'envisager une réalisation concrète, de rassembler de la documentation, et de contacter des personnes dont l'expérience pouvait être mise à contribution.

C'est ainsi qu'ont été pris des contacts avec les responsables des secteurs logithèque à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou et à la Cité des Sciences de La Villette, et que je me suis rendue à la Didacthèque Professionnelle de la Villette en compagnie de Patrick DUBAR le 2 août .

Par ailleurs, il existe un Groupe Logithèque qui rassemble la presque totalité des logithèques françaises (une quinzaine d'établissements), et qui nous a fourni documents et informations.

Nous avons enfin mis au point, avec l'aide du service informatique de la mairie, un questionnaire que nous avons adressé à toutes les logithèques françaises dans le but de connaître leurs équipements avant qu'un choix ne soit fait à Villeneuve d'Ascq.

Ce document expose l'état de notre travail et nos propositions.

## BUDGET ET SUBVENTIONS

La fiche de projet d'avril 1994 prévoyait un budget de création de 525.000 F, répartis en:

- 180.000 F pour le mobilier (étagères, tables, chaises)
  - 80.000 F pour une borne de consultation de CD-ROM
  - 25.000 F d'achat de CD-ROM
  - 100.000 F de consoles
  - 50.000 F de didacticiels
  - 90.000 F pour le réaménagement de la pièce (peinture, sol, câblage électrique, décoration, signalisation)
- la constitution d'un fonds professionnel et d'aides aux acquisitions ne doit pas être oubliée
- il faut également envisager l'achat d'un portillon pour équiper l'entrée de la salle

L'évolution des techniques étant très rapide, un renouvellement régulier du matériel est à prévoir, pour un montant d'environ 20 % du budget d'acquisition initial chaque année (estimation de Joelle Müller, de la Cité des Sciences, dans son ouvrage Les logithèques.).

Par ailleurs, un budget d'acquisition de didacticiels et CD-ROM de l'ordre de 25.000 F par an semble suffisant pour entretenir une

collection à jour par rapport aux productions des éditeurs et à la demande des usagers.

La Médiathèque peut solliciter du C.N.L. une subvention au titre de création et extension de bibliothèques de plus de 100 m<sup>2</sup>.

Le dossier de demande se présente au plus tôt un an avant l'ouverture au public et au plus tard un mois après cette date. Il faut obligatoirement joindre une délibération du Conseil municipal mentionnant le coût des travaux, les surfaces prévues et le recrutement du personnel.

Le montant des subventions comporte une somme forfaitaire de 20.000 F pour les premiers 100 m<sup>2</sup> et une somme de 70 F par m<sup>2</sup> supplémentaire. Soit un total de 23 500 F pour un espace de 150 m<sup>2</sup>.

Une autre somme pourrait être reçue sur le **Concours Particulier**, pour un montant équivalent à 35% des frais d'investissement (peintures, moquette, ordinateurs, photocopieuses...). Par ailleurs, l'installation électrique pourra être réalisée par le service technique de la Mairie.

Il faudrait contacter la **commission d'action culturelle** du Conseil Général du Nord pour solliciter une autre subvention.

## LE PUBLIC CIBLE : LES 12-16 ANS

Pourquoi ce choix ?

Les agents du secteur enfant ont remarqué que cette classe

d'usagers a tendance à s'appropriier l'espace au détriment des plus jeunes, parfois avec violence.

Par ailleurs, la proximité du Campus de Lille II et Lille III entraîne une forte proportion d'étudiants parmi les inscrits, une très forte fréquentation et donc une occupation de l'espace adulte jugée envahissante.

Les jeunes membres du Comité de Consultation de la médiathèque se sont souvent plaints d'un manque de place et de calme pour travailler sur place.

Il s'agit donc de réserver un espace permettant aux 12-16 ans de travailler sur place dans de bonnes conditions. Mais il s'agit également, au moyen des nouvelles technologies, de les initier aux nouveaux outils, de leur offrir la possibilité d'apprendre autrement et en toute indépendance.

Les supports modernes (didacticiels, CD-ROM...) sont d'autre part plus à même d'attirer à la médiathèque un public peut-être plus défavorisé, et peuvent être par là un moyen de collaborer à la prévention de la délinquance juvénile.

## **LES 12-16 ans dans les statistiques municipales**

Le recensement de la population de 1990, aimablement communiqué par Monsieur J.M. BERNARD du Service Economique, établissait les chiffres de la population par âge au 31.12.1990. Quatre ans se sont depuis écoulés, ce qui induit un décalage et une approximation des chiffres concernant les 12-16 ans à l'heure actuelle.

En 1990, les 8-12 ans (qui doivent à peu près correspondre aux 12-16 ans en 1994) se décomposaient comme suit :

<u>AGE</u>	<u>ENSEMBLE</u>	<u>GARCONS</u>	<u>FILLES</u>
8	1138	571	567
9	1191	628	563
10	1113	557	556
11	1028	526	502
12	1008	526	482

On peut d'après ces chiffres estimer la population concernée par le projet à environ 5.000 personnes (soit de 7,5 % à 8 % de la population totale, qui était de 65.323 habitants).

### **Les statistiques de la Médiathèque**

Etablies par Patrick DUBAR , elles ne font état que des emprunteurs actifs, c'est-à-dire des inscrits ayant effectué au moins un emprunt pour une période donnée. Cela signifie donc qu'un inscrit n'ayant pas effectué d'emprunt durant la période considérée n'est pas comptabilisé. Il est par ailleurs impossible d'estimer le nombre de ceux qui viennent lire ou travailler à la bibliothèque sans être inscrits.

Ces précisions ayant été apportées, le nombre d'actifs 12-16 ans pour la période qui va du 01.01.1994 au 21.07.1994 (une modification des critères de statistiques intervenue récemment ne permet pas d'obtenir des chiffres significatifs sur une plus longue période) se décompose

comme suit :

<u>AGE</u>	<u>ACTIFS</u>	<u>FILLES</u>	<u>GARCONS</u>
12-13	325		
13-14	351		
14-15	282		
15-16	208		
TOTAL	1166	46,4 %	53,6 %

(pour une population de référence d'environ 5.000 personnes)

Pour comparaison, le total des actifs sur la même période est de 10.367 dont 46,5 % d'hommes et 53,6 % de femmes.

Un complément d'information a pu être apporté par Antoine DE GANDT, responsable du prêt aux collectivités (écoles, centres de loisirs...). Reprenant la liste des collectivités desservies, il a tenté une estimation du nombre de 12-16 concernés.

Il ne faut cependant pas oublier qu'un même jeune peut appartenir à plusieurs collectivités et que d'autre part certains ont probablement une carte personnelle à la bibliothèque, et ont pu être déjà comptabilisés parmi les actifs.

Les estimations sont les suivantes :

COLLECTIVITE	NOMBRE
1- LYCEE QUENEAU (classede2nde)	30
2- COLLEGE DU TRIOLO (CDI)	60

3- COLLEGE MOLIERE (CDI)		20
	Club Europe	10
4- COLLEGE LEON BLUM		40
5- COLLEGE CAMILLE CLAUDEL		30
6- COLLEGE SAINT ADRIEN		50
	TOTAL 1	240
7- LCR LES TAILLEURS		20
8- CENTRE DE LOISIRS SPORTIFS (9-16 ans)	40	
9- CENTRE D'HANDICAPES MARC SAUTELET	20	
10- CLUB DE PREVENTION "AVANCE"		5
11- ISPJJ (ex. "Foyer de redressement")		20
12- MINISTERE DE LA JUSTICE (Ados)		10
13- MAISONS DE JEUNES		?
TOTAL 2		115 et plus

#### LES PARTENAIRES SOUHAITES PAR LA MEDIATHEQUE

Le service jeunesse-loisirs

Pour l'encadrement des 12-16 ans, 6 structures d'accueil (dont une pendant les vacances uniquement) sont concernés, animées par une dizaine d'éducateurs.

Selon Monsieur Yussef SIELLINE, cela représente de 40 à 100 pré-adolescents inscrits, mais la fréquentation varie beaucoup (20 à 30 sont des actifs réguliers).

Les éducateurs du service jeunesse-loisirs pourraient apporter à la Médiathèque des conseils sur l'accueil et l'encadrement des pré-adolescents ; la Médiathèque offrirait à ces animateurs la possibilité de venir initier de petits groupes aux nouveaux moyens d'apprentissage, avec l'aide technique du personnel affecté à l'espace 12-16 ans.

UNE REUNION D'INFORMATION AVEC LES ANIMATEURS POURRAIT ETRE ORGANISEE EN SEPTEMBRE.

### **Le service prévention**

Isabelle VALENTIN s'est déclarée très intéressée par le projet d'espace 12-16 ans. Pour elle, cet espace serait le cadre idéal pour certaines actions de prévention ainsi que pour attirer certains jeunes en voie de marginalisation.

### **Les enseignants des Collèges de Villeneuve d'Ascq**

Rien n'a pu être fait en direction de ces enseignants au cours des vacances d'été.

Il serait intéressant de savoir combien d'établissements sont équipés en informatique et en didacticiels : les responsables seraient peut-être à même d'apporter quelques conseils sur le contenu pédagogique des didacticiels et CD-ROM.

Par ailleurs, l'espace-jeunes pourrait accueillir des groupes scolaires encadrés par des enseignants, sur des plages réservées.

LA CIRCULATION DE L'INFORMATION EST SOUHAITABLE DES LA RENTREE DE SEPTEMBRE (après l'agitation des premiers jours).

## L 'AMENAGEMENT DE LA SALLE

### Redistribution des espaces

La salle destinée à l'espace-jeunes, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>, est actuellement occupée par des bureaux.

Ceux des deux agents du secteur adultes et enfants pourraient être réaménagés dans l'"atelier", salle sans destination précise qui se trouve au niveau du secteur enfants, à côté des locaux de l'administration (à condition d'y prévoir une bonne climatisation).

Ceux des agents du secteur musique peuvent trouver place au fond de la discothèque.

## Portillon d'entrée

La salle destinée à l'espace 12-16 ans ne comporte qu'un accès (mise à part une petite porte vitrée donnant sur l'extérieur et qu'il faudra peut-être veiller à munir d'un store pour ne pas éveiller les concupiscences).

Il serait souhaitable que l'accès intérieur soit muni d'un portillon : non pas pour contrôler les documents qui de toute façon ne seront consultables que sur place (le portillon à l'entrée de la Médiathèque devrait suffire au contrôle), mais pour comptabiliser les entrées et sorties des personnes. En effet, en l'absence de toute transaction de prêt, seul un portillon permettra d'estimer la fréquentation du nouvel espace.

## Le matériel prévu

Pour ouvrir un espace logithèque, un parc initial de 3 ou 4 postes (dont un muni d'un plus vaste écran pour les démonstrations de groupe) et une imprimante semble correct. De même pour 1 ou 2 bornes CD-ROM. Un Macintosh permettrait d'acquérir certains logiciels ou CD-ROM qui n'existent pas en version PC.

Pour des raisons d'occupation de l'espace, de distribution des câblages dans la pièce et de meilleure visibilité depuis le bureau de prêt, une disposition linéaire des postes le long du mur commun avec le secrétariat semble préférable à une disposition éclatée ou en étoile.

Des paravents transparents ou des cloisons amovibles permettraient de moduler l'espace selon le type de consultation (individuelle ou

démonstration de groupe)

Le choix du mode de protection physique du matériel (protection des postes par un mobilier spécifique, protection des unités centrales derrière des éléments du décor, protection du câblage, des disquettes...) interviendra également dans le choix des emplacements et des dispositions.

L'avis du service informatique de la Mairie est indispensable du point de vue des contraintes techniques et de la sécurité..

En ce qui concerne le mobilier de l'espace de travail, le conservateur tient particulièrement au confort, à la convivialité, à l'ouverture de l'espace.

L'idéal serait de placer les étagères de livres, les présentoirs de revues, les armoires de stockage des disquettes et CD-ROM le long des murs. L'espace central serait occupé d'une part par une unité de banque de prêt (située de préférence sous le vasistas vitré) et d'autre part par 4 à 6 tables de travail de quatre ou six personnes, séparées par des meubles très bas destinés aux encyclopédies.

Un espace plus informel de lecture serait aménagé dans un coin et présenterait des chauffeuses confortables et une table basse.

Enfin, comme l'espace 12-16 ans n'est destiné qu'au travail sur place, il serait judicieux de mettre à disposition dans la salle une photocopieuse.

La Médiathèque se procurant son mobilier de bibliothèque chez le fournisseur BORGEAUD, un représentant de cette maison devrait venir

en septembre voir le local et proposer, selon les souhaits exprimés ci-dessus, un plan d'aménagement et un devis.

## LES COLLECTIONS

### A- LES DIDACTICIELS ET CD-ROM

Une première difficulté consiste à identifier les éditeurs de didacticiels, puis à sélectionner parmi eux ceux dont la production peut concerner les 12-16 ans. Dans l'attente de recevoir du Club Logithèque la liste des aides aux acquisitions (bibliographie d'une centaine de pages comptant les références d'ouvrages, de revues spécialisées...), un premier repérage a pu être fait grâce au catalogue imprimé des didacticiels de la didacthèque enfants de La Villette.

Une fois les éditeurs de didacticiels pour enfants identifiés, des demandes de catalogues leur ont été adressées. La liste des éditeurs contactés, ainsi que la mention des catalogues reçus figurent en annexe.

#### Les critères de sélection retenus

La volonté première est de ne proposer dans l'espace 12-16 ans que des logiciels et CD-ROM à contenu didactique et consultables sur place uniquement.

La médiathèque n'a en effet pas pour rôle de se substituer à des salles de jeux ; la mise à disposition de jeux risquerait de provoquer une demande à laquelle la bibliothèque ne pourrait pas faire face, et

nuirait d'autre part aux conditions de travail. Il faut cependant savoir que la plupart de didacticiels et CD-ROM revêtent un aspect ludique qui les rend très attrayants.

D'autre part, le personnel de la bibliothèque, même s'il pratique bien souvent l'aide aux devoirs, n'a pas vocation à se substituer aux enseignants. Il est donc hors de question de pratiquer de l'Enseignement Assisté par Ordinateur (E.A.O.), qui nécessite des compétences pédagogiques et des interventions sur le contenu des enseignements.

De même, la fonction d'orientation scolaire ou professionnelle, fort bien remplie par des organismes spécialisés tels que les Centres d'Information et d'Orientation, ne relève pas de la Médiathèque mais d'autres professionnels. Les logiciels orientant vers le choix d'un métier en fonction des intérêts ne seront donc pas retenus.

Le principe qui guidera les acquisitions est le même que celui qui présidera au fonctionnement de l'espace 12-16 ans : **il s'agit d'assurer aux utilisateurs une indépendance totale et une démarche volontariste.**

A savoir que l'utilisateur doit pouvoir sélectionner son programme et faire son apprentissage seul s'il le désire ; tout comme il pourra faire appel à l'aide technique ou aux conseils du personnel de la bibliothèque s'il en éprouve le besoin. Si l'on souhaite en effet toucher un public de jeunes en échec scolaire ou en voie de marginalisation, on ne peut espérer qu'un encadrement de type scolaire les attire ou les retienne bien longtemps...

Au niveau des contenus, on essaiera donc de couvrir les différents domaines scolaires, mais aussi ceux de la vie courante, en tirant parti des possibilités ludiques offertes par l'interactivité rendue possible par les nouveaux supports. On veillera à ce que la durée de l'auto-

apprentissage (qui sera possible uniquement sur place) ne dépasse pas un certain nombre d'heures (10 heures ? 15 heures ?)

## **UNE PREMIERE SELECTION DE DIDACTICIELS ET CD-ROM**

Il est difficile de sélectionner didacticiels et CD-ROM avant même que le choix du matériel informatique n'ait été effectué. Cependant, il est probable que l'espace 12-16 ans sera principalement équipé de PC, peut-être mis en réseau (cela relève des choix du service informatique de la Mairie).

Partant de cette hypothèse, une première sélection prenant en compte le contenu permet, grâce à une grille de description du matériel nécessaire (type de carte graphique, de carte son...) et à une évaluation des prix selon le nombre de postes ou selon une éventuelle mise en réseau, de donner quelques indications au service informatique qui fera le choix du matériel. La grille de sélection est jointe en annexe ainsi que la liste mise au point.

Cette première sélection sera revue et corrigée en fonction du choix de matériel, des catalogues encore à venir, et des propositions des éditeurs en matière de tarifs et de licences d'utilisation.

## **B- LES SUPPORTS TRADITIONNELS**

La bibliographie sera mise au point ultérieurement par les assistants et agents des secteurs adultes et enfants, en fonction de ce que la bibliothèque possède déjà et de ce qu'il serait souhaitable d'acquérir.

Là aussi, ne pas perdre de vue qu'il s'agit uniquement de livres et magazines qui ne sont pas destinés à sortir de l'espace 12-16 ans, c'est-à-dire d'encyclopédies, de manuels, de dictionnaires, de grammaires, d'outils de travail, de beaux livres... Il faudra éventuellement prévoir des exemplaires destinés au prêt dans les secteurs adultes et enfants.

Des manuels d'apprentissage de l'informatique et les manuels d'utilisation des logiciels lorsqu'il y en a doivent être mis à disposition des utilisateurs comme des agents de la Médiathèque.

Des aides aux acquisitions sont par ailleurs indispensables pour les personnes qui seront chargées du secteur : revues spécialisées, catalogues d'éditeurs, sélections du Club Logithèque...

La tenue de dossiers de presse sur les didacticiels, les logiciels... est fortement indiquée, tant à l'usage des utilisateurs qu'à celui du personnel.

## LES ASPECTS JURIDIQUES

Il est indispensable de connaître la législation qui entoure les nouveaux supports de l'information si l'on ne veut pas s'exposer à d'éventuelles poursuites judiciaires.

La Loi du 11 mars 1957 sur les droits d'auteur a été élargie aux logiciels par la loi du 3 juillet 1985 (la durée de protection en a cependant été ramenée à 25 ans).

Par ailleurs, la directive européenne du 14 mai 1991 est applicable

depuis le 1er janvier 1993. Une seule copie est autorisée (copie de sauvegarde pour l'utilisateur). Il faut obligatoirement une licence par poste (ou négocier une licence multiposte ou par site). La location et le prêt sont interdits.

La représentation devant des groupes est réglementée par les lois de 1957 et 1985.

Les contrats de licence avec les éditeurs doivent donc spécifier qu'il s'agit uniquement de consultation sur place, sans possibilités de copies par l'usager (questions souvent posées lors des entretiens téléphoniques). Certains éditeurs consentent des réductions pour les collectivités ou selon les quantités achetées. Chaque cas est spécifique et mieux vaut négocier contrat par contrat.

Il est important d'envisager dès les premiers contrats le passage à une licence par site si le parc d'ordinateurs est élargi dans les années à venir.

## LES MODALITES D'ACQUISITION

Le choix des didacticiels et CD-ROM sera effectué, au sein de la Médiathèque, par la personne responsable du nouveau secteur.

La compatibilité sera vérifiée par le responsable de l'informatique.

Il est indispensable de visualiser les produits avant l'achat. Des critères d'évaluation devront être fixés : facilité d'utilisation, qualité du graphisme... mais aussi qualité de la démarche pédagogique. L'avis de pédagogues pourrait être utile.

Où visualiser les produits ? Certains éditeurs fournissent des disquettes de démonstration. D'autres organisent des démonstrations dans leurs locaux ou se déplacent. Il existe également des rassemblements régionaux ou nationaux (voir la liste mise au point par le Groupe Logithèque). Il reste également possible d'aller voir fonctionner des logiciels à la Villette ou à la BPI.

Il faut donc envisager des coûts de déplacement de personnes.

Le Club Logithèque peut éviter à la Médiathèque, grâce à ses sélections, certaines visualisations et donc certaines de ces dépenses.

## LES MOYENS EN PERSONNEL

Jusqu'à présent, le recrutement d'agents pour le fonctionnement du nouveau secteur n'a pas été envisagé, mise à part la réintégration souhaitée d'un agent qualifié en détachement auprès de la DRAC. Il ne faut donc compter sur un accroissement ni du personnel ni de la charge horaire.

Les horaires d'ouverture de l'espace 12-16 ans sont à déterminer. Huit heures d'ouverture hebdomadaire minimum et de préférence les mercredi et samedi sont requises pour obtenir la subvention de la DRAC.

Le public visé étant scolarisé, l'accueil se fera en matinée pour les groupes scolaires et après la journée de cours pour la fréquentation individuelle (17 h-19 h ?). En période de vacances scolaires, les horaires d'ouverture seront plus étendus et moins tardifs.

Les diverses tâches seraient réparties entre trois personnes.

Un responsable de secteur, sur lequel pèsera la responsabilité des acquisitions et du traitement intellectuel des divers supports d'information, est indispensable. La réintégration de Michèle Coquerelle dans ce poste serait une solution. Un recrutement est très souhaitable.

L'aide d'un agent pour le rangement et le traitement matériel est nécessaire ; un agent du secteur enfant, plus familiarisé avec un public jeune, est préférable ; Yamina BOUKHATEB serait prête à assumer ce rôle.

La petite maintenance et la vérification de la compatibilité des acquisitions informatiques avec le matériel pourront être assurées par Patrick DUBAR, responsable du système informatique de la Médiathèque.

La maintenance générale et l'installation des logiciels sur disque dur devront être assurés par le Service Informatique de la Mairie, car ces tâches relèvent du travail d'un informaticien.

Des roulements seront prévus pour tenir les permanences aux heures d'ouverture, de manière à ce que les mêmes personnes ne finissent pas toujours à 19 heures.

## LA FORMATION DU PERSONNEL

Elle est indispensable pour un service performant.

La visite de sites comme La Villette paraît nécessaire pour le visionnement et l'utilisation de logiciels, ainsi que pour établir des contacts avec des "médiathécaires" expérimentés.

Des stages en micro-informatique et en langage MS-DOS sont indispensables, ainsi que des stages portant sur les didacticiels et CD-ROM. Des stages sur les nouveaux médias et leur maintenance sont indispensables à Patrick DUBAR.

Un fonds professionnel sera constitué en suivant les recommandations du Club Logithèque. Il comprendra des ouvrages et des abonnements à des revues.

Des dossiers de presse (dont un embryon a été établi par mes soins) seront constitués et compléteront l'information du personnel chargé du secteur.

### **Les organismes formateurs**

La délégation régionale du CNFPT n'assure que des stages d'initiation à l'informatique générale ; à la connaissance de Monsieur MONGIN, contacté à ce sujet, aucune autre délégation n'organise de stage de mise en place d'une didacthèque. Le CNFPT national ne destine ses stages qu'aux cadres A.

La didacthèque professionnelle de la Cité des Sciences de La Villette offre des possibilités de location afin de visionner des produits et d'obtenir des informations sur les produits multimédia (1500 F la demi-journée).

L'URFIST (Unité Régionale de Formation et de promotion pour l'Information Scientifique et Technique) est à contacter.

L'INFB (Institut National de Formation des Bibliothécaires) pourrait offrir des stages intéressants dans le cadre de la formation continue.

Le Département de Formation aux Métiers du Livre et de la Documentation (D.F.M.L.D.) de l'Université de Lille III est à contacter.

La didacthèque de la BPI offre peut-être des formations.

Des centres de ressources comme CLEO (Centre Lorrain d'Enseignement par Ordinateur) ou la Didacthèque Régionale Midi-Pyrénées offrent des stages de formation.

Certains éditeurs de logiciels organisent des formations de formateurs lors de l'installation de leur matériel (c'est le cas de Médiaconcept par exemple).

## ACCES ET REGLEMENT DE L'ESPACE 12-16 ANS

L'accès de l'espace 12-16 ans est réservé aux jeunes de 12-16 ans qui habitent Villeneuve d'Ascq ou qui y sont scolarisés. Cependant, comme il est envisagé de recevoir des groupes scolaires, et la classe d'âge retenue correspondant aux niveaux 6e, 5e, 4e, 3e de collège, tous les jeunes inscrits en collège seront acceptés, même s'ils sont âgés de moins de 12 ans ou de plus de 16 ans.

L'accès est entièrement gratuit pour ne pas défavoriser les jeunes issus de familles modestes. Une **carte spécifique avec photo** sera obligatoire elle sera délivrée sur simple demande à l'accueil après présentation d'un justificatif de domiciliation ou de scolarité et d'une pièce d'identité.

Il serait très intéressant de prévoir une fiche d'inscription assez détaillée (établissement fréquenté, quartier de résidence, profession des parents...) pour une évaluation statistique du public.

L'attribution de la carte s'accompagnera de la **signature du règlement**.

Ces mesures insistent sur une **démarche volontaire** et sur une **responsabilisation** des jeunes usagers.

Le règlement comportera les clauses suivantes :

**Réservation nominative obligatoire d'une plage horaire et d'un poste de travail**, ce qui permettra de gérer l'affluence et de tenir "discrètement" des statistiques d'utilisation des postes.

Le **délai de réservation** est à préciser (un ou plusieurs jours ?) mais pourra être modulable en fonction de l'affluence.

La **durée des séances** sera fixée à environ une heure, durée après laquelle les jeunes perdent en général de leur concentration, de l'avis des médiathécaires de la Villette. Cette durée pourra cependant être allongée si l'affluence le permet.

La fréquence hebdomadaire des séances sera fixée à 2 ou 3, en fonction une fois encore de l'affluence.

Le silence sera requis pour favoriser le travail de tous.

Des **mesures d'exclusion** seront spécifiées à l'encontre des auteurs de troubles et auteurs de dégradations. Des **exclusions temporaires** dans l'utilisation des machines sanctionneront les usagers qui ne se seraient pas présentés après avoir réservé une plage de consultation.

Les bibliothécaires resteront à la disposition des usagers pour l'utilisation des machines mais aussi pour l'aide aux devoirs, fonction qu'ils assument déjà.

## LES MODALITES D'EVALUATION

Un **portillon** situé à l'entrée de la salle permettrait de comptabiliser les passages (entrées et sorties) et d'évaluer la fréquentation.

Les supports traditionnels n'étant consultables que sur place, il n'y aura donc aucune transaction de prêt et aucune possibilité d'évaluer l'utilisation qui en sera faite.

En ce qui concerne les postes de travail informatiques, la réservation obligatoire donnera des chiffres assez fiables d'utilisation (penser à signaler les cas où l'utilisateur ne se présente pas et les cas où l'on acceptera un utilisateur qui n'aura pas réservé).

Si la réservation est nominative, un fichier informatique prenant en compte des critères tels que l'âge, le sexe, le quartier de résidence, la profession des parents, la nationalité, le niveau scolaire et l'école fréquentée fournirait des statistiques assez fines sur les utilisateurs des machines. Il faudra cependant veiller à respecter la loi sur l'informatique et les libertés en n'établissant pas de statistiques nominatives.

Les logiciels seront probablement installés sur disque dur et les postes mis en réseau. Il faudrait demander au Service Informatique s'il serait possible d'introduire sur les postes de travail des modules de statistiques permettant de savoir quels auront été les didacticiels sélectionnés par les utilisateurs, leur durée d'utilisation, les taux d'abandon...

Les CD-ROM, enfin, devront être installés dans le lecteur à chaque consultation. Les bibliothécaires seront donc en mesure de noter à chaque fois les CD-ROM demandés et leur durée d'utilisation.

## **BROCHURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Seront à élaborer le moment venu :

- une brochure expliquant les services offerts et le règlement.
- une liste des logiciels disponibles et leur répartition sur les postes s'il n'y a pas mise en réseau.
- une bibliographie sur les autres ressources de la Médiathèque.

- une liste des clubs d'informatique et des institutions offrant des cours dans les environs de la Médiathèque.

## DES ANIMATIONS A ENVISAGER

Plusieurs types d'animations sont possibles autour d'un espace multimédia et peuvent contribuer à mieux l'intégrer dans l'ensemble de la Médiathèque :

- des expositions
- des démonstrations
- des conférences
- des tournois

Les partenaires possibles sont nombreux.

## LES PREVISIONS POUR LE FUTUR

Le matériel informatique se périmé très vite. Un budget annuel de renouvellement, de l'ordre de 20 % du budget initial, est à prévoir.

De plus, il semble probable que les jeunes qui auront bénéficié des nouveaux supports pendant quelques années auront les mêmes

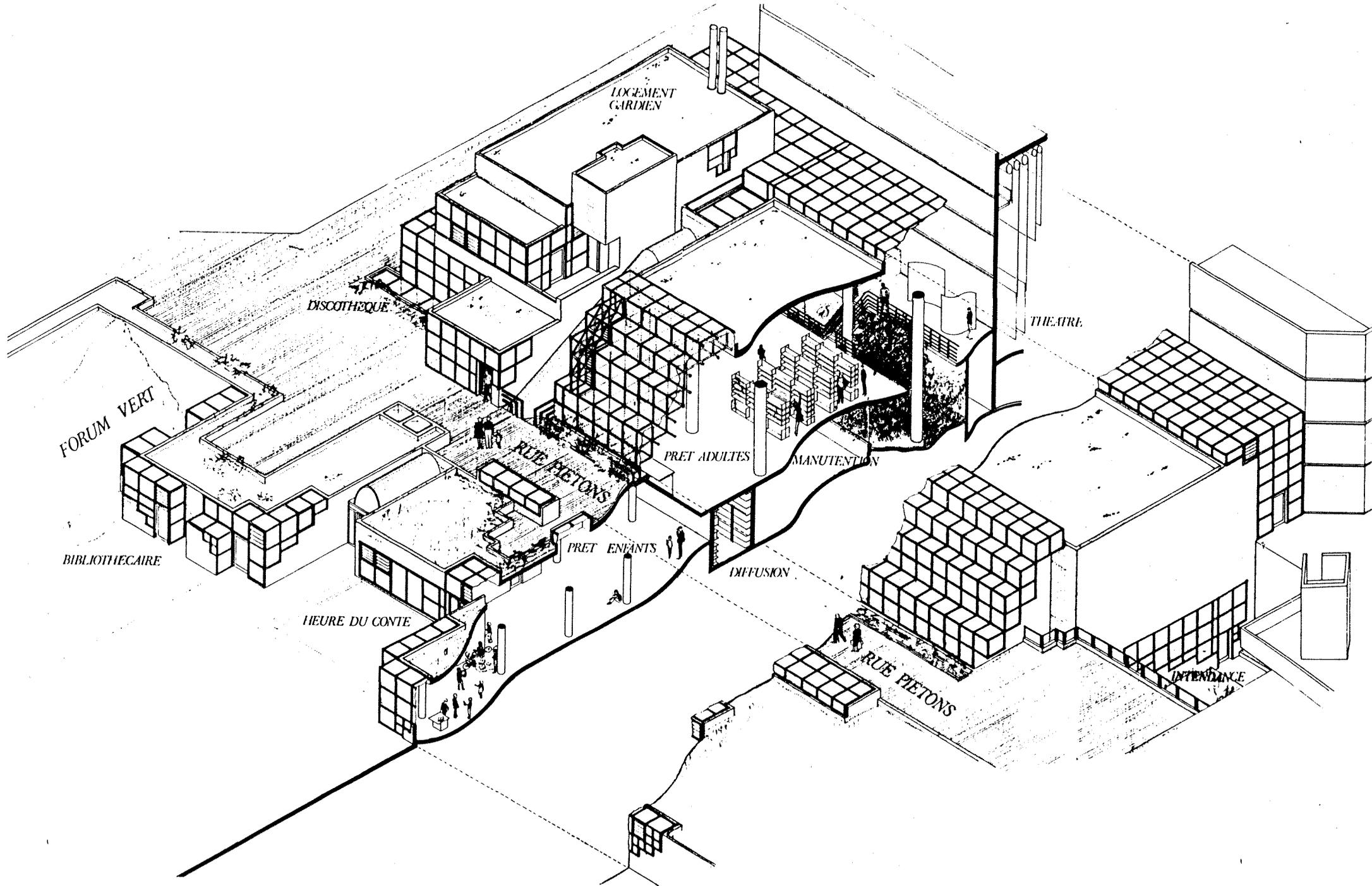
exigences lorsqu'ils seront plus âgés et n'auront plus accès à l'espace 12-16 ans. Un équipement du secteur adulte en postes de travail informatiques est donc à prévoir dans les 2 ou 3 années à venir.

Il faut donc tenir compte de cette dernière possibilité dans l'élaboration du réseau mais aussi dans la négociation des licences d'utilisation:

UN PASSAGE D'UNE LICENCE PAR POSTE(S) A UNE LICENCE PAR SITE DOIT ETRE ENVISAGE DES LE DEBUT ET MIS PAR ECRIT DANS LES CONTRATS AVEC LES EDITEURS.

Un budget annuel d'acquisition de logiciels et CD-ROM, de 25 000 F environ est enfin indispensable pour entretenir un fonds attrayant et équilibré (une licence par site pour un didacticiel revient en moyenne à 1 000 F ; à 400 F pour un CD-ROM)

EN MATIERE DE CONCLUSION, LA QUESTION DE LA DENOMINATION DU NOUVEL ESPACE SE POSE. LA FORMULE "ESPACE 12-16 ANS" ADOPTEE JUSQU'A MAINTENANT N'EST PAS TRES SATISFAISANTE CAR ELLE NE REFLETE PAS L'UNE DES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLE DU SERVICE, QUI EST L'OFFRE D'UN MATERIEL DE FORMATION MULTIMEDIA. LA DENOMINATION DE "FORMATHEQUE 12-16 ANS" ME PARAIT PLUS APPROPRIEE A LA VOLONTE QUI A PRESIDE A SA CREATION.



LOGEMENT  
GARDIEN

DISCOTHEQUE

THEATRE

FORUM VERT

PRET ADULTES

MANUTENTION

BIBLIOTHECAIRE

RUE PIETONS

PRET ENFANTS

DIFFUSION

HEURE DU CONTE

RUE PIETONS

INTENDANCE



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

11 Mars 1984

		Nbre Agent	Nbre poste
DIRECTION	Conservateur	1	1
ADMINISTRATION	Rédacteur*	1	1
	Adjoint administratif	1	1
	Agent administratif	1	1
SECTEUR ADULTES	Assistants Qualifiés*	2	2
	Agents Qualifiés	4	4
	Agent du patrimoine	1	1/2
	Rédacteur	1	1
SECTEUR JEUNES	Assistant Qualifié*	1	1/2
	Agents Qualifiés	4	4
	Assistant	1	1
SECTEUR COLLECTIVITES	Rédacteur*	1	1
SECTEUR MUSIQUE	Assistant Qualifié	1	1
	Assistant	1	1
	Agent Qualifié	1	1
	Agents du patrimoine	2	1* + 1/2
PERSONNEL EN POSTE ALLEGE		4	2 + 1/2 + 3/4
PERSONNEL DE SERVICE		3	1 + 6/7 + 3/4

\* chefs de secteur

Plancher haut conservation

S.S

~~extension discothèque~~

en imposte

Bureau actuel.  
Future bibliothèque

HSP 250

~~discothèque~~

851

23

1005

20

DESNEUMAGE  
DISCOTHEQUE

549

25

170

11

245<sup>5</sup>

7

DESNEUMAGE  
ESC.

140

hand.

sanit. F.

284

ep

## QUESTIONNAIRE SUR LES MATERIELS INFORMATIQUES ADRESSE AUX LOGIHEQUES FRANCAISES

### 1 A - TYPE DES MACHINES (UNITE CENTRALE) :

Marque (s)

Processeur

Vitesse du processeur

Mémoire vive (RAM)

Capacité du disque dur

Carte graphique

Type

Mémoire

### 1 B - ECRANS

Norme

VGA

Nb

SVGA

Nb

ou autres

Nb

### 2 - FAITES-VOUS UNE EXPLOITATION EN RESEAU ?

Non (Pourquoi ?)

Oui

### 3 - SI OUI:

#### A - TOPOLOGIE DU RESEAU

TOKEN RING

ETHERNET

AUTRE

**B - TYPE**

**NOVELL  
LAN MANAGER  
LAN SERVEUR  
WINDOWS NT  
AUTRE (NOM ?)**

**4 - CARTE SON**

**Marque  
Type  
Ecouteurs**

**5 - INSTALLATION DES LOGICIELS EN CONSULTATION**

**Installation sur un seul disque dur**

**Installation sur plusieurs disques durs**

**6 - LECTEURS CD-ROM: Combien en avez-vous ?**

**A - Sont-ils:**

**Individuel (Nb)  
Multiplateau (Nb)  
Multi CD (Nb)  
Autre (Nb)**

**B - Marque et type de votre ou vos lecteur (s)**

**C - Performances:**

**Vitesse de transfert**  
**Capacité de transfert**

**D - Si vous possédez plusieurs lecteurs de CD-ROM, sont-ils en réseau ?**

**7 - AVEZ-VOUS UNE OU PLUSIEURS IMPRIMANTES CONNECTEES A VOTRE RESEAU MULTIMEDIA ?**

**Si oui,**

**Marque**  
**Type**  
**Vitesse**  
**Couleur**

**8 - SECURITE DES MATERIELS**

**Pour l'utilisation publique de ces matériels, avez-vous opté pour une protection physique**

**Du poste**  
**Du CD**  
**Des saisies**  
**Des cables**

**Par un mobilier spécifique ? Lequel ?**

**9 - A L'HEURE ACTUELLE, ETES -VOUS SATISFAIT DES SOLUTIONS QUE VOUS AVEZ MISES EN PLACE ?**

**QUELS EN SONT, SELON VOUS, LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES ?**

**QUELS DEVELOPPEMENTS ENVISAGEZ-VOUS DE METTRE EN OEUVRE A PLUS OU MOINS COURTE ECHEANCE ?**

**10 - SI VOTRE INSTALLATION EST POSTERIEURE A 1992, POUVEZ-VOUS NOUS EN INDIQUER LE COUT GLOBAL ?**

ACQUISITIONS MATÉRIELS SUIVANT LE TYPE DE LOGITHÈQUE

(NOVEMBRE 1993)

MATÉRIELS	LOGITHÈQUE DE PRÊT	LOGITHÈQUE FORMATION/ÉDUCATION	DE CONSULTATION BUREAUTIQUE
PROCESSEURS	PC : 486DX (co-processeur intégré) MAC : 68030 ou 40	Idem	Idem
PARCS MACHINES	Min. : 1 PC ; 1 MAC Max. : Idem + écrans correspondant aux différents logiciels prêtés.	Diversifier le matériel PC/MAC : la répartition dépend de l'orientation de la logithèque de consultation. Réseau : actuellement plus facile sur MAC.	
LECTEURS DISQUETTES	Disquettes HD 3 1/2 + HD 5 1/4 (Problème de formatage DD sur les HD pour les 5 1/4)	Idem	Idem
CARTE GRAPHIQUE	SVGA	Idem	Idem
TAILLE ÉCRAN	> 14 pouces		

*Fiche technique du Groupe Logithèque - 4 p.*

MATERIELS	LOGITHEQUE DE PRET	LOGITHEQUE FORMATION/EDUCATION	DE CONSULTATION BUREAUTIQUE
PERIPHERIQUES :	102 touches	idem	idem
CLAVIER	Souris compatible Microsoft Joystick pour essayer les jeux : numérique, analogique	Souris compatible Microsoft ou Trackball	
SOURIS JOYSTICK	Jet d'encre (impression des doc d'accompagnement pour les logiciels)	Imprimante laser avec 2 Mo de mémoire vive avec interface proposée. Boîtier pour gestion des impressions pour l'instant préféré boîtier manuel	
IMPRIMANTE	Standard MPC (pour multimédia accès moyen 300 mille sec.). Forme interne ou externe. Privilégier les lecteurs les plus rapides	Juke-box	Juke-box
LECTEUR DE CD-ROM			

MATERIELS	LOGITHEQUE DE PRET	LOGITHEQUE FORMATION/EDUCATION	DE CONSULTATION BUREAUTIQUE
CARTES SONORES	Sound Blaster Pro Médiavision, Adlib	Idem	Idem
CARTE VIDEO		Utilisation de séquence vidéo sur micro ; traitement graphique , effets spéciaux. Modèle "accéléré". Résolution de 1024x768 points (Ex : Fahrenheit d'Orchid, Q Vision de Compacq)	
DISQUE DUR	A partir de 80 Mo. Temps d'accès moyen <18 ms Vitesse de lecture/taux de transfert 800 Ko par sec. (+ la valeur est élevé meilleur est le disque)	Au moins 120 Mo (Eventuellement doublé avec stucker)	
MEMOIRE VIVE	4 Mo. Avoir la possibilité d'une extension de mémoire standard	Idem	Idem
CONNECTEURS D'EXTENSION	4 à 16 (3 utiles : souris, modem, autre lecteur Syquest)	Idem	Idem

MATERIELS	LOGITHEQUE DE PRET	LOGITHEQUE FORMATION/EDUCATION	DE CONSULTATION BUREAUTIQUE
ENCEINTE ACCOUSTIQUE OU CASQUE	Enceinte à connecter sur la carte sonore : 300 F dite active (à pile ou adaptateur-secteur pour un volume son plus important) Microphone si ajout de voix		
SCANNEUR	Réalisation de doc style PAO en interne : 32 niveau de gris noir et blanc à partir de 500 F 256 " " " " 1200 F couleur " " " " 5000 F		
POUR L'AVENIR LECTEUR CD-I			
TRAITEMENT DE L'IMAGE			

GRILLE DE SELECTION DES LOGICIELS ET CD-ROM

NOM

CD-ROM

Didacticiel

Nb:

Editeur:

CONTENU ANNONCE

Niveau d'âge

Durée de l'apprentissage

MATERIEL:

Mémoire vive:

Disque dur:

Carte graphique:

Carte de son:

Souris:

Système d'exploitation:

Ordinateurs conseillés:

VERSION:

PRIX: par poste

    multiposte

    par site

# FICHE DE VISIONNEMENT

<b>TITRE</b>		<b>EDITEUR</b>	<b>ANNEE</b>
<b>MATIERE</b>	<b>DOMAINE</b>	<b>SOUS-DOMAINE</b>	
<b>NIVEAU - PUBLIC</b>			
<b>DESCRIPTIF / OBJECTIF</b>			
<b>TYPOLOGIE</b> <input type="checkbox"/> tutoriel <input type="checkbox"/> exerciceur <input type="checkbox"/> simulation <input type="checkbox"/> jeu, scénario <input type="checkbox"/> générateur d'application <input type="checkbox"/> logiciel ouvert (préciser)			
<b>CONFIGURATION</b>			
<b>APPRECIATION 1</b>			
<b>APPRECIATION 2</b>			

## **LISTE DES EDITEURS ET DISTRIBUTEURS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE CATALOGUE**

**A.F.L.** (Association Française pour la Lecture). **Catalogue reçu. Aucun logiciel retenu.** Il s'agit en fait de logiciels d'apprentissage de la lecture en E.A.O. (enseignement assisté par ordinateur), qui nécessitent un grand nombre d'heures de formation d'une part, l'intervention d'un enseignant pour entrer des textes d'autre part (logiciel ouvert).

**APIGRAPH** (Applications pédagogiques Informatiques Graphiques). **Catalogue non reçu.**

**APPRENTISSAGE ET LOGICIELS.** **Catalogue non reçu.**

**BORDAS.** **Catalogue non reçu.**

**CESI TECHNOLOGIES EDUCATIVES.** **Courrier en retour.** Aucun logiciel pour les jeunes.

**CHRYSIS.** **Catalogue reçu.** Voir la sélection.

**CLEO** (Centre Lorrain d'Enseignement Assisté par Ordinateur). **Catalogue non reçu.**

**COKTEL VISION.** **Catalogue non reçu**

**COLORADO TECHNOLOGIES.** **Catalogue non reçu.**

**CONFLUENCE MULTIMEDIA.** **Catalogue reçu.** Voir la sélection.

**CRAPO.** **Catalogue reçu.** Voir la sélection. Un problème : fournisseur canadien (tarifs en dollars...). Comparer avec **NATHAN** plus à jour sur certaines versions. Certains logiciels cependant ne sont plus disponibles ailleurs.

**DEFILANGUE. Catalogue non reçu.**

**EDUCATIF 44. Catalogue non reçu.**

**EPI (Education Publique et Informatique). Courrier reçu.** Un seul logiciel proposé : LIRA. Il s'agit d'E.A.O.

**EURO CD nous a renvoyés à FRANCE CD. Catalogue reçu.** Voir la sélection de CD-ROM

**GENERATION 5. Catalogue reçu.** Voir la sélection

**GENESIE CONCEPTION MEDIATHEQUE. Catalogue reçu.** Il s'agit de logiciels de formation professionnelle et adulte.

**HACHETTE. Catalogue non reçu**

**HATIER. Catalogue non reçu**

**INFORMATICEM. Catalogue non reçu**

**INFORMATIQUE EDUCATION. Catalogue non reçu.**

**JERIKO. Catalogue reçu.** Il s'agit de logiciels d'E.A.O. en licence mixte (destinés aux écoles).

**LINGUASOFT. Catalogue reçu.** Voir sélection. Demande de précisions en cours.

**LOGEDIC. Catalogue reçu.** Logiciels pour adultes.

**MEDIACONCEPT TECHNOLOGIES. Catalogue reçu.** Voir la sélection. Demande de précisions en cours.

**MICRO C. Catalogue reçu.** Voir la sélection. Demande de précisions en cours.

**MIREILLE**. Catalogue reçu. Voir la sélection. Demande de précisions en cours.

**MYRIAD**. Catalogue non reçu.

**NATHAN LOGICIELS**. Catalogue reçu. Voir la sélection.

**SOFTDISK**. Catalogue non reçu

**STUD-I**. Catalogue reçu. Voir la sélection. Demande de précisions en cours.

**TNT** (Technologies Nouvelles et Transferts). **Catalogue reçu**. Voir la sélection.

**UBI SOFT**. Catalogue non reçu.

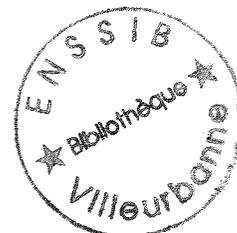
### ANNEXE 3 : SELECTION INITIALE DE DIDACTICIELS ET CD-ROM

#### FRANCE CD (14 CD-ROM) : TARIFS COLLECTIVITES TTC

- PARIS (WIN, MAC)		180,00
- ATLAS DU MONDE (WIN)		460,00
- ASTERIX AND SON, 2 vol. (WIN, MAC)	2 x	690,00
- 200 PERSONNALITES (MAC, PC/WIN)		404,00
- ROBERT ELECTRONIQUE (WIN, PC, MAC)		6422,00
- GRANDES VILLES DU MONDE (WIN)		331,00
- PANORAMA DE L'ART OCCIDENTAL (WIN, MAC)		340,00
- BEETHOVEN 5ème SYMPHONIE (WIN)		331,00
- BEETHOVEN 9ème SYMPHONIE (MAC)		726,00
- LEONARD DE VINCI ET LA RENAISSANCE (MAC, PC/WIN)		506,00
- LEGENDE MULTIMEDIA DU JAZZ (WIN, MAC)		331,00
- LE JOUR J. LES 100 JOURS DU 6 JUIN 1944, 2 vol. (WIN, MAC)		515,00

#### GENERATION 5 (12 LOGICIELS) : TARIFS TTC PAR POSTE, POUR 4 POSTES ET PAR SITE (VERSION PC)

- LES BASES DE L'ESPAGNOL (X 2)	289,00	693,00	1156,00
- LES BASES DE L'ANGLAIS (X 2)	289,00	693,00	1156,00
- LES BASES DE L'ALLEMAND (X 2)	289,00	693,00	1156,00
- LES BASES DU FRANCAIS (X 3)	289,00	693,00	1156,00
- LES BASES DU DESSIN	289,00	693,00	1156,00
- LES BASES DE LA MUSIQUE	380,00	912,00	1520,00
- EUREKA MATHS 6e / 5e / 4e / 3e (X2)	309,00	742,00	1236,00



#### CHRYDIS (5 LOGICIELS) : TARIFS COLLECTIVITES TTC PAR POSTE ET PAR SITE (VERSION PC)

- IMAGIMATH 4e et 3e (PC) (X 2)	300,00		900,00 les 2
- MON TABAC (PC)	250,00		750,00
- INFORMATION SUR LE SIDA (PC)	1290,00	2990,00	(8 postes)
- FEMINA (PC/WIN)	490,00		1250,00

#### TNT (2 LOGICIELS) : TARIFS COLLECTIVITES TTC PAR POSTE ET PAR SITE

- TECHNO A.O.C. (PC)	930,40	2324,80
- SACREES MACHINES (PC)	760,00	1880,00

#### LINGUASOFT (2 LOGICIELS)

- MIERVA
- WORDS AND GAMES

**MICRO C (8 LOGICIELS)**

- ALLEMAND 43 (PC)
- ANGLAIS 65 (PC)
- ANGLAIS 43 (PC)
- MATHS 6 A 3 (PC) (X 4)
- FRANCAIS 43 (PC)

**MIREILLE (2 LOGICIELS) PRIX TTC. - 10 % pour 5 logiciels ou plus commandés.  
- 25 % pour 10 logiciels ou plus commandés. Licence  
multiposte jusqu'à 14 pour le prix de 4 logiciels.**

- |  |         |
|--|---------|
| - ENTRAINEMENT A LA TRADUCTION (PC) 3 TITRES | 340,00  |
| Version sonorisée                            | 490,00  |
| - IN PURSUIT OF THE BISMARCK (PC)            | 1960,00 |

**STUD-I (4 LOGICIELS) : PRIX HT (TVA 18,6 %) pour 1 poste et 6 postes**

- |                                     |         |         |
|-------------------------------------|---------|---------|
| - DEMARRER DANS L'INFORMATIQUE (PC) | 1200,00 | 3600,00 |
| - INITIATION AUX STATISTIQUES (PC)  | 1500,00 | 4500,00 |
| - ARITHMETIQUE 1 (PC)               | 1500,00 | 4500,00 |
| - MICROTIDIEN (PC)                  | 990,00  | 2500,00 |

**MEDIACONCEPT ( 3 CD-ROM) : TARIF HT**

- |                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| - ROUND THE WORLD IN EIGHTY DAYS (PC) | 790,00 |
| - ROBIN HOOD (PC)                     | 790,00 |
| - ALICE IN WONDERLAND (PC)            | 790,00 |
| livre (X 3)                           | 28,00  |

**NATHAN**

- PC CORPS HUMAINS
- PC GLOBE 5.08
- PC UNIVERS
- ALLEMAND 6e/5e et 4e/3e
- ANGLAIS 6e/5e et 4e/3e
- BIEN LIRE AU COLLEGE, 2 vol. (X 2)
- COLLECTION LABYRINTHE (X 6)

**CONFLUENCE (2 CD-ROM) TARIF TTC**

- |   |         |
|---|---------|
| - ASTERIX AND THE SECRET WEAPON (PC, MAC) (X 2) | 866,00  |
| les 2   | 1577,38 |

**CRAPO (7 LOGICIELS) : TARIF PAR UNITE ET PAR LICENCE EN DOLLARS**  
**(HT OU TTC ?)**

- LES CHASSEURS-CUEILLEURS (PC)	60,00	350,00
- L'ALIMENTATION (PC)	80,00	175,00
- LES SAISONS (PC)	50,00	155,00
- LE CYCLE DE L'EAU (PC)	50,00	155,00
- BIO 100 (PC)	50,00	155,00
- LA FLEUR (PC)	50,00	155,00
- BIOMES ET CYCLES NATURELS (MAC)	69,00	
- LE SYSTEME SOLAIRE (MAC)	125,00	325,00

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



9662548